

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN ÉDUCATION

PAR  
MARIE-CLAUDE DROUIN

ENQUÊTE VISANT À IDENTIFIER LES CONNAISSANCES GÉNÉRALES,  
LES ATTITUDES ET L'IMPLICATION DES INTERVENANTS SCOLAIRES DE  
L'ÉCOLE PRIMAIRE EN REGARD DE LA PROBLÉMATIQUE  
DE L'ABUS SEXUEL CHEZ LES ENFANTS

OCTOBRE 1993

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

## **REMERCIEMENTS**

Des remerciements des plus délicats s'adressent tout spécialement à Monsieur Daniel Boisvert, Ph.D., professeur en génagogie, de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Son encadrement, sa disponibilité et son support furent des plus appréciés tout au long de la démarche de maîtrise tant au niveau de la scolarité que de la réalisation de la recherche. Tel un mentor, il fut un guide apprécié, incitant l'étudiante à une rigueur de la recherche tout en favorisant son autonomie et en valorisant ses réalisations.

J'adresse également mes remerciements sincères et chaleureux,

- À la Commission Scolaire de Chavigny, sa présidente, madame Louise Gélinas, et à Monsieur Raymond Bilodeau, directeur des services éducatifs pour son intérêt, sa disponibilité et son support lors de la cueillette des données.
- À Monsieur Rémy Coderre pour son appui et ses conseils en matière de statistiques.
- Aux professeurs Paul Laurin, Pierre Angenot et Marie-Paule Desaulniers du Département de l'éducation, qui furent des plus encourageants et valorisants lors de la démarche de maîtrise.
- À Monsieur Jean-Pierre Paradis, responsable du suivi pour les cas de protection de la jeunesse en ce qui concerne le phénomène de l'abus sexuel chez les enfants, à la Régie Régionale.
- À plusieurs membres de ma famille pour leur support et leurs encouragements tout au long de mon itinéraire. Sans oublier ma fille Hélène qui malgré ses 4, 5 et 6 ans fut des plus compréhensives.

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
Liste des tableaux.....	6
Liste des sigles, abréviations et symboles.....	8
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
Problématique.....	9
Objectif.....	9
Méthodologie.....	10
Principales conclusions.....	10
<b>CHAPITRE I <u>Problématique</u>.....</b>	<b>12</b>
1.0 Problématique.....	13
1.1 Implication de l'école face au phénomène de l'abus sexuel chez les enfants .....	13
1.1.1 Problématique de l'abus sexuel chez les enfants.....	13
1.1.2 Importance de l'implication de l'école dans la problématique de l'abus sexuel chez les enfants .....	18
1.2 Importance de la recherche.....	21
1.3 Objectifs de la recherche.....	23
1.4 Définition des termes .....	24
<b>CHAPITRE II <u>Cadre de référence</u>.....</b>	<b>28</b>
2.0 Cadre de référence.....	29
2.1 Recension des écrits.....	29
2.2 Phénomène de l'abus sexuel chez les enfants .....	31
2.2.1 Caractéristiques de l'abus sexuel à l'égard des enfants	34
2.2.2 Victimes d'abus sexuels.....	35
2.2.3 Agresseurs.....	37
2.2.4 Conséquences de l'abus sexuel.....	37

	<b>Page</b>
2.3 Rôle de l'école face au phénomène de l'enfance abusée sexuellement .....	40
2.3.1 Rôle de l'école.....	40
2.3.2 Rôle des enseignants .....	44
2.3.3 Rôle du personnel non enseignant.....	50
2.4 Nature de l'intervention en milieu scolaire .....	52
2.4.1 Prévention des abus sexuels en milieu scolaire .....	52
2.4.2 Dépistage des abus sexuels en milieu scolaire .....	54
2.4.3 Signalement des abus sexuels en milieu scolaire.....	57
2.4.4 Traitement des abus sexuels en milieu scolaire.....	62
 <b>CHAPITRE III <u>Méthodologie</u>.....</b>	<b>64</b>
3.0 Méthodologie .....	65
3.1 Présentation du questionnaire de la recherche.....	65
3.2 Présentation de la procédure d'adaptation du questionnaire de la recherche .....	71
3.2.1 Validation des questions.....	72
3.3 Échantillonnage.....	73
3.4 Collecte des données.....	74
3.5 Présentation et analyse des résultats.....	75
 <b>CHAPITRE IV <u>Présentation des résultats</u>.....</b>	<b>76</b>
4.0 Présentation des résultats .....	77
4.1 Présentation des résultats concernant les variables descriptives	77
4.1.1 Statuts professionnels des répondants.....	78
4.1.2 Sexe des répondants.....	79
4.1.3 Âge des répondants.....	80
4.1.4 Expérience de travail des répondants.....	81
4.1.5 Portrait-type du répondant .....	81
4.2 Présentation et analyse des résultats concernant les variables de la recherche.....	82
4.2.1 Informations générales.....	82
4.2.2 Attitudes des intervenants.....	88

	<b>Page</b>
4.2.3 Implication personnelle .....	96
<b>CHAPITRE V <u>Interprétation des résultats</u> .....</b>	<b>105</b>
5.0 Interprétation des résultats .....	106
5.1 Informations générales.....	106
5.2 Attitudes.....	108
5.3 Implication personnelle .....	109
5.4 La perception des intervenants scolaires sur le rôle de l'école face à un enfant abusé sexuellement.....	113
<b>CHAPITRE VI <u>Conclusion</u> .....</b>	<b>115</b>
6.0 Conclusion.....	116
6.1 Recommandations.....	117
6.2 Limites.....	119
6.3 Pistes de recherche.....	119
 Références.....	 121
 Appendices.....	 125

## **LISTE DES TABLEAUX**

- Tableau 1: Statuts professionnels des répondants
- Tableau 2: Sexe des répondants
- Tableau 3: Âge des répondants
- Tableau 4: Expérience de travail des répondants
- Tableau 5: Résumé des réponses en nombre et en pourcentage de tous les intervenants scolaires en ce qui concerne les connaissances générales sur la problématique des enfants abusés sexuellement
- Tableau 6: Résumé des réponses en pourcentage du personnel enseignant et du personnel non enseignant en ce qui concerne les connaissances générales sur la problématique des enfants abusés sexuellement
- Tableau 7: Résumé des réponses en pourcentage du personnel ayant 20 à 40 ans et du personnel ayant 41 ans et plus en ce qui concerne les connaissances générales sur la problématique des enfants abusés sexuellement
- Tableau 8: Résumé des réponses en nombre et en pourcentage des intervenants scolaires en ce qui concerne leurs attitudes face aux enfants abusés sexuellement
- Tableau 9: Résumé des réponses en pourcentage du personnel enseignant et du personnel non enseignant en ce qui concerne leurs attitudes face aux enfants abusés sexuellement

Tableau 10: Résumé des pourcentages des groupes de 20 à 40 ans et de 41 ans et plus en ce qui concerne leurs attitudes face aux enfants abusés sexuellement

Tableau 11: Résumé des réponses en nombre et en pourcentage des intervenants scolaires en ce qui concerne leur implication auprès des enfants abusés sexuellement

Tableau 12: Résumé des réponses en nombre et en pourcentage du personnel enseignant et du personnel non enseignant en ce qui concerne leur implication auprès des enfants abusés sexuellement

Tableau 13: Résumé des réponses en nombre et en pourcentage des groupes de 20 à 40 ans et 41 ans et plus en ce qui concerne leur implication auprès des enfants abusés sexuellement

## **LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES**

CARE:	Child Abuse Research and Education
CEQ:	Centrale de l'Enseignement du Québec
CRSSS:	Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux
DPJ:	Direction de la protection de la jeunesse
FPS:	Formation personnelle et sociale
LRQ:	Loi révisée du Québec
SPSS:	Statistical Package for the Social Sciences

## INTRODUCTION

### Problématique

Au Canada, la charte fédérale canadienne mentionne que "tous les adultes qui estiment ou soupçonnent qu'un enfant a besoin de protection sont tenus de le signaler aux autorités" (Baker, 1988). Au Québec, selon l'article 39 de la protection de la jeunesse, tout adulte-professionnel a le devoir de signaler un enfant s'il a des motifs raisonnables de croire qu'un enfant puisse être en danger (Comité de la Protection de la Jeunesse, 1988).

On comprend alors que l'école soit un milieu privilégié d'intervention en matière de prévention, de dépistage, de signalement en ce qui a trait aux enfants abusés sexuellement. D'ailleurs, outre les familles, l'école est le lieu où l'enfant passe le plus de temps durant la journée. Encore faut-il que les divers intervenants<sup>1</sup> scolaires possèdent quelques connaissances, des attitudes favorables et la volonté de s'impliquer auprès de ces enfants victimes d'abus sexuels.

### Objectif

L'objectif général de la recherche est d'identifier la perception des divers intervenants scolaires sur le rôle de l'école face à un enfant abusé sexuellement. Ainsi la présente recherche permet de déterminer les connaissances générales, les attitudes et l'implication personnelle de ces intervenants face à la problématique des abus sexuels chez les enfants. À la lumière de ces critères, il est possible de dégager certaines difficultés des intervenants scolaires qui entravent ou pourraient entraver leurs actions. Ceci permettrait d'apporter des recommandations à propos de la formation ou de l'information à donner aux divers intervenants scolaires sur l'abus sexuel chez les enfants.

<sup>1</sup> Afin que ce document n'affiche pas une certaine lourdeur due à l'emploi des termes féminins et masculins, le texte sera à caractère épique.

## **Méthodologie**

L'enquête portant sur les connaissances, les attitudes et les implications du personnel scolaire, est menée à l'aide d'un questionnaire initialement développé par Davis (1985) aux États-Unis. Afin d'en faciliter son application dans la région Mauricie-Bois-Francs, il a été traduit et adapté. Il se compose de 37 questions classées en quatre parties. La Commission Scolaire Chavigny de Trois-Rivières-Ouest a été choisie car il n'y a pas d'écart considérable entre les différentes classes sociales et économiques de ses membres. Cette commission scolaire offre des services à une population de niveau socio-économique moyen à aisé. Un échantillon valable de 34% (53 personnes) de la population est choisi et représente les trois catégories de personnel suivantes: enseignants, professionnels non enseignants et directeurs.

## **Principales conclusions**

Les principales conclusions sont les suivantes:

- la majorité des intervenants scolaires de la commission scolaire de Chavigny possèdent des connaissances minimales en ce qui concerne le phénomène de l'abus sexuel chez les enfants de l'école primaire,
- les intervenants scolaires sont tous d'accord à savoir que les services de santé et les services sociaux doivent être présents auprès des familles dans lesquelles on retrouve un enfant abusé sexuellement, par contre, peu d'entre eux voient la nécessité que l'école intervienne,
- les intervenants scolaires sont unanimes sur l'obligation d'un traitement aux abuseurs et que ceux-ci devraient être retirés du milieu,
- les intervenants scolaires limitent leur rôle à celui de signaler aux autorités les cas d'abus sexuels chez les enfants,

- l'ensemble des intervenants considèrent que l'école devrait s'impliquer dans la prévention des abus sexuels chez les enfants en intégrant certains éléments dans la programmation scolaire,
- à propos de l'implication personnelle des intervenants scolaires en matière d'intervention auprès d'enfants ayant été abusés sexuellement, on constate:
  - qu'une majorité d'intervenants connaissent ou ont connu un enfant ayant été abusé sexuellement,
  - que peu d'entre eux ont déjà signalé un cas aux autorités,
  - que la majorité des intervenants souhaite avoir une formation adéquate,
  - qu'un peu plus de la moitié des intervenants serait intéressée à offrir le programme suite à une formation,
- le fait que plusieurs intervenants aient participé à un séminaire ou un atelier semble les aider à être plus à l'aise avec la problématique de l'abus sexuel.

## CHAPITRE I

### Problématique

## CHAPITRE I

### Problématique

#### 1.0 Problématique

##### 1.1 Implication de l'école face au phénomène de l'abus sexuel chez les enfants

###### 1.1.1 Problématique de l'abus sexuel chez les enfants

La problématique des abus sexuels à l'égard des enfants existe depuis longtemps, bien qu'elle semble une réalité sociale récemment découverte tant par le public que par les agents de la protection la jeunesse. Jusqu'au début des années 1980, nous avons une idée imprécise du phénomène et de son ampleur. Il est vrai que pendant longtemps, dans notre société, on a considéré l'enfant comme une quasi-propriété des parents. On ne le reconnaissait pas comme un individu ayant des droits. Le 20 novembre 1959, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait à l'unanimité une résolution exposant en dix principes les droits de l'enfant et les responsabilités des adultes vis-à-vis l'enfant (Myre, 1986).

Vingt ans plus tard, en 1979, la loi québécoise sur la protection de la jeunesse reconnaissait l'enfant comme un sujet de droit et mettait en place un nouveau système pour protéger les enfants en difficulté âgés de 0 à 18 ans. Ceci deviendra la loi de la protection de la jeunesse. Cette loi a pour but de faire respecter certains droits spécifiques aux enfants, tel que le respect de son développement; d'ailleurs, elle s'applique dans tous les cas où

des situations peuvent compromettre la sécurité ou le développement des enfants. De par cette loi, tout adulte-professionnel, selon l'article 39, a le devoir de signaler un abus s'il a des motifs raisonnables de croire qu'un enfant puisse être en danger. Non seulement le professionnel est tenu de le signaler mais il doit aussi apporter l'aide nécessaire à un enfant, si celui-ci désire avertir les autorités compétentes d'une situation compromettante pour lui, ses frères et soeurs ou tout autre enfant (article 42).

En 1989, malgré les efforts des différents ministères visant à mettre en place des structures d'intervention, le constat demeure pratiquement inchangé en ce qui concerne l'enfance abusée sexuellement. L'abus sexuel envers les enfants demeure l'un des crimes les moins signalés. Le caractère tabou de la sexualité contribue à créer une atmosphère de secret autour de situations où l'enfant est atteint dans son intégrité physique, psychologique et sociale.

Le ministère de la Santé et des Services Sociaux, par la loi de la protection de la jeunesse, a tenté, pendant les dix années qui ont suivi la promulgation de la loi, de secourir des milliers d'enfants en besoin de protection. Au fil des mêmes années, le ministère de l'Éducation tentait de pallier, par des programmes académiques (par exemple, le programme de Formation Personnelle et Sociale), aux difficultés telles que la négligence, la violence et l'abus faits aux enfants, problèmes qui devenaient de plus en plus présents dans les écoles conséquemment aux blessures infligées aux enfants. Au début des années 1990, le Gouvernement du Québec adopte le projet de loi 107 qui révisé la loi sur l'instruction publique et le projet de loi 120 réformant l'organisation des services en matières sanitaires et sociales.

En 1991, un groupe de travail, du ministre de la Santé et des Services Sociaux dirigé par M. Camil Bouchard, publie un rapport de recherche et de recommandations intitulé "Un Québec fou de ses enfants". Ce document tentera de mettre en lumière les différentes problématiques que rencontrent les enfants québécois, et d'identifier les principales actions pour contrer les problèmes actuels. De ce rapport, il faut retenir l'aspect préventif qui passe au tout premier rang. En effet, la prévention "doit compter sur un mouvement collectif et institutionnel" et "sur une volonté ferme d'investir désormais davantage dans des ressources qui utilisent des approches et des mesures préventives" (Bouchard, 1991, p. 21).

Le Groupe de travail pour les jeunes a permis d'identifier deux grands défis:

premièrement,

prévenir et réduire dans une proportion d'au moins 25% à 30%, dans le cours des dix prochaines années, la victimisation chez les 0 à 12 ans, notamment les abus physiques, sexuels et émotionnels de même que la négligence;

deuxièmement,

prévenir et réduire dans une proportion d'au moins 25% à 30%, dans le cours des dix prochaines années, la marginalisation chez les 6 à 18 ans, notamment l'abandon scolaire précoce, la toxicomanie, la violence et les troubles du comportement, la délinquance, l'itinérance et les conduites suicidaires. (p. 49).

Selon ces auteurs, ces défis peuvent être atteints rapidement par des actions préventives et mesurés à l'aide d'indicateurs valides. De plus, il sera possible de concrétiser ces défis en ajoutant des ressources professionnelles et communautaires

pour appuyer les enseignants dans les projets spéciaux. Effectivement, la société exige de plus en plus du rôle de l'école. Les membres du personnel scolaire se trouvent démunis face aux divers problèmes qu'ils rencontrent, et souvent, ils se sentent très seuls pour relever non seulement le défi de l'enseignement, mais aussi celui du développement de l'enfant.

L'inconfort suscité par le sujet autant que les nombreuses difficultés méthodologiques inhérentes à la recherche sur le comportement humain ont longtemps fait hésiter les chercheurs à entreprendre des études d'envergure. Toutes les données obtenues à ce jour tendent à démontrer que le problème des abus sexuels est fréquent, et qu'il peut entraîner des conséquences néfastes pour le développement de la victime.

Des recherches, surtout menées aux États-Unis, ont pu démontrer que derrière tout ce silence se cachait un énorme secret, aux couleurs individuelles, sociales et culturelles. En effet, si l'abus sexuel chez les enfants est l'un des crimes les plus odieux, il est l'un des moins signalés (Davis, 1985). Cela s'explique, en fait, par la mauvaise expérience qu'aura connu l'enfant avec un adulte de son entourage en qui il avait une grande confiance, mais aussi par le fait que l'abuseur aura choisi un enfant vulnérable.

C'est souvent parce qu'il ne comprend pas le geste posé que l'enfant aura honte de l'abus. Il s'emmurera dans le silence. Quelques-uns seulement arriveront à se confier à un adulte et parviendront à surmonter leur crainte envers tous les adultes.

Mais malgré l'évolution de nos attitudes en regard de la sexualité, l'enfant qui rapporte un abus se heurte souvent à l'incrédulité de son entourage ou à une dramatisation importante des événements. Dans l'un et l'autre de ces cas, on risque de

banaliser ou d'amplifier les conséquences d'un tel acte. Le phénomène de l'abus sexuel relève d'une problématique sociale et culturelle qui, outre le fait qu'elle implique des enfants, concerne également l'abus de pouvoir et remet en cause la sexualité de toute une société. En effet, Bouchard (1991) recommande entre autres de promouvoir au niveau social l'adoption de comportements masculins incompatibles avec l'abus de pouvoir et notamment avec l'abus sexuel chez les enfants. Afin de supporter des changements socio-communautaires, Bouchard recommande d'impliquer le plus grand nombre possible de représentants de toute la communauté dans les programmes de sensibilisation et de prévention.

Selon une étude de Rogers (1990), "l'exploitation sexuelle des enfants est un problème social grave que nous ne pourrions réduire et finalement éliminer qu'en modifiant profondément nos valeurs sociales et en adoptant des stratégies de développement communautaires adaptées à notre culture".

Sous l'influence des mouvements féministes et la pression de ceux de la protection de l'enfance, la problématique des abus sexuels à l'égard des enfants est entrée dans le domaine de l'intérêt public. Certaines attitudes encore très répandues considèrent les femmes et les enfants comme des objets sexuels. Il apparaît important de faire de la prévention de l'abus sexuel chez les victimes potentielles (les enfants), mais aussi chez les abuseurs potentiels ou actuels (ex: les adolescents).

Aujourd'hui, on ne s'interroge plus sur l'existence du problème, mais plutôt sur les façons d'intervenir (Dubé, 1988). Dès lors, s'impose la nécessité d'établir des stratégies d'intervention efficaces pour réduire les effets négatifs de l'abus, assurer un dépistage précoce et adéquat des situations d'abus sexuel et

prémunir les enfants contre d'éventuelles agressions. Tout ce processus tient à la prévention aux niveaux tertiaire, secondaire et primaire, processus qui demeure une entreprise hasardeuse et où les questions sont beaucoup plus nombreuses que les réponses (Dubé, 1988).

Ainsi toute démarche scientifique qui aurait pour objectif d'approfondir les mécanismes de ce fléau social qu'est l'abus sexuel ou de découvrir les meilleurs moyens pour améliorer la situation actuelle peu reluisante, revêt un intérêt certain pour la connaissance du problème, la pratique professionnelle en milieux scolaire et social ainsi que pour le sort de milliers d'innocentes victimes.

### **1.1.2 Importance de l'implication de l'école dans la problématique de l'abus sexuel chez les enfants**

Afin de contrer la vague et l'ampleur que prenait le phénomène de l'abus sexuel chez les enfants, le ministère de l'Éducation a décidé d'intégrer des activités essentiellement constituées de notions de dépistage de l'abus sexuel à l'intérieur du programme "Formation Personnelle et Sociale" et plus spécialement dans le volet sexualité. Bien que ce programme soit inscrit dans la grille horaire à raison d'une heure par semaine chez les enfants de niveau primaire, rares sont les enfants pouvant bénéficier de ces activités. Les intervenants scolaires ne sont toujours pas préparés à donner ces cours malgré que le programme soit conçu depuis 1986. Pourtant, Gaudreau et Labrie, lors d'une recherche sur le sujet en 1988, ont découvert que les enseignants voulaient aider les élèves en difficulté, qu'ils avaient des connaissances concernant la problématique mais que jamais on ne leur avait appris comment intervenir dans pareil cas.

L'implication d'un enseignant dans la dénonciation de l'abus sexuel dépendra largement des ententes interétablissements et des politiques de l'école sur cette question; elle variera aussi selon les perceptions, les valeurs morales et l'implication personnelle de l'adulte responsable (Bourque, 1989). Dans l'exercice de leurs fonctions, certains délégués du directeur de la protection de la jeunesse du Centre des Services Sociaux du centre du Québec ont constaté que, fréquemment, ils rencontraient des enfants abusés sexuellement, et que ceux-ci auraient déclaré leur situation à leur enseignant mais que ce dernier n'aurait pas signalé le cas aux autorités.

La situation que l'on rencontre dans la région Mauricie-Bois-Francs n'est pas unique. Les travaux de Davis (1985) et de Bourque (1989) ont traité de situations semblables qui se produisaient dans d'autres régions du Canada ou des États-Unis. Davis (1985) souligne que les éducateurs américains ne signalent pas à cause des tabous entourant le mythe de la sexualité et de la loyauté envers le parent concerné. Bourque (1989) ajoute que les enseignants du Nouveau-Brunswick ne perçoivent pas le rôle qu'ils ont à jouer dans la dénonciation de problèmes quelconques en regard de l'enfance maltraitée. Par contre, selon les deux auteures précédentes, tous les intervenants en milieu scolaire connaissent la loi, et plusieurs sont d'accord pour dire que les abuseurs devraient être punis. Mais paradoxalement, peu dénoncent le geste abusif. Selon ces auteurs, certains enseignants éprouvent, en effet, certaines difficultés de compréhension de leur rôle en regard du signalement d'un enfant abusé (Davis, 1985).

Selon Tharinger (1987), l'école comme institution sociale est concernée par le bien-être et le développement de l'enfant, d'où l'importance que les intervenants scolaires soient prêts à intervenir. Malheureusement, bien souvent les intervenants

scolaires ne sont pas préparés de façon adéquate pour intervenir dans les cas d'enfants abusés sexuellement (Bear, 1992).

L'école est un milieu désigné de prévention et de dépistage. C'est pourquoi tous les intervenants en milieu scolaire doivent faire preuve de rigueur en matière de signalement lorsqu'un enfant déclare qu'il a subi un tel abus. D'ailleurs, les intervenants en milieu scolaire devraient peut-être avoir plus de support provenant des intervenants sociaux afin de savoir dépister et signaler ces cas. Davis (1985) et Bourque (1989) sont unanimes : il est nécessaire que les intervenants en milieu scolaire possèdent des instruments efficaces et des informations précises à propos de l'abus sexuel et de l'enfance maltraitée en général.

En effet, l'école devient un lieu de protection, car quotidiennement le personnel peut surveiller l'évolution de la situation de l'enfant. Le bien-être de l'enfant est alors assuré par les intervenants en milieu scolaire qui doivent signaler tous les nouveaux comportements présumant une compromission au développement. En fait, selon l'article 38, au même titre que les professionnels, tous les intervenants en milieu scolaire sont tenus de faire un signalement à la direction de la protection de la jeunesse lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de le faire.

C'est que l'école est un lieu où l'enfant, mis à part sa famille, y rencontrera le plus d'adultes. En effet, si la famille a un rôle primordial à jouer dans le développement d'un enfant, l'école a, de son côté, un rôle de suppléance et de complémentarité. Non seulement il est évident que l'enfant y retrouve un adulte en qui il peut avoir confiance, mais les intervenants scolaires deviennent aussi une source précieuse d'information à propos

d'un enfant lorsque des intervenants sociaux veulent connaître un peu plus le contexte de l'enfant (Broadhurst, 1986).

De plus, l'école offre la possibilité pour un enfant qui est constamment surveillé et isolé par son abuseur d'être en contact avec d'autres adultes. L'école devient un milieu neutre où il peut apprendre à connaître d'autres adultes, et à se sentir en sécurité. C'est pourquoi il apparaît important que les intervenants en milieu scolaire soient préparés, non seulement à entendre les confidences des enfants, mais aussi à déceler et à prévenir les abus sexuels.

Souvent des travailleurs sociaux, des psychologues, des infirmières ou des éducateurs seront préparés à recevoir un témoignage, mais l'enfant qui n'a pas développé une relation significative avec un de ces professionnels choisira probablement d'en parler avec son enseignant, avec qui il a déjà établi une relation privilégiée. C'est pourquoi il apparaît important que les enseignants soient aussi bien préparés à faire face à une telle éventualité.

## **1.2 Importance de la recherche**

Les données officielles sur le nombre d'abus sexuel commis envers les enfants montrent l'ampleur de ce problème. Selon certaines statistiques canadiennes, un enfant sur quatre est victime d'abus sexuel (Castelle, 1990). Environ un cinquième de ces abus sont incestueux, c'est-à-dire commis par un des deux parents biologiques de l'enfant, un parent adoptif, un beau-parent, un tuteur ou encore un conjoint des deux parents (Badgley, 1984). D'ailleurs, selon les études de Joyce Thomas (1980), l'abus sexuel est l'un des crimes les plus importants et les moins rapportés par les victimes ou les confidents.

D'autre part, mille nouveaux cas d'abus sexuels sont rapportés aux autorités québécoises chaque année; et parmi ces cas, le tiers sont de nature incestueuse (Gouvernement du Québec, 1987). D'ailleurs, pour l'ensemble des Centres des Services Sociaux du Québec qui ont la responsabilité de la protection de l'enfance et de la jeunesse, les cas d'abus sexuels représenteraient 8,5% des signalements rapportés à la direction de la protection de la jeunesse.

L'importance du problème des abus sexuels est mise en évidence aussi par les résultats de certaines recherches recensées par Gomme-Schwartz et al.(1990) qui ont démontré les conséquences et les effets négatifs que subissent les jeunes victimes à court terme. Durant les deux premières années suivant cette agression, 20 à 40% des jeunes victimes ont des réactions de toutes sortes, telles que : la perte d'appétit, l'introversion, les difficultés à l'école et l'anxiété. Quant à leurs effets à long terme, les résultats des recherches sont aussi évidents: les adultes ayant été victimes d'abus sexuels lors de leur enfance sont deux fois plus nombreux à éprouver des problèmes sociaux tels que l'impuissance sexuelle, l'introversion, l'agressivité et la dépression, que ceux qui n'ont pas été victimes d'agression sexuelle. Une victime sur cinq souffre d'une pathologie sévère: dépression bipolaire, paranoïa, névrose (Finkelhor, 1986).

Les connaissances actuelles sur l'ampleur du phénomène des abus sexuels (commis envers les enfants) de même que sur leurs effets à court, moyen et long terme soulignent la nécessité de signaler et d'intervenir lors de dévoilement afin de contrer l'impact des abus sexuels sur les victimes et d'empêcher que de tels abus ne se reproduisent.

De plus, il importe d'impliquer l'école et les intervenants scolaires dans l'intervention auprès des enfants pouvant être abusés sexuellement. La présence régulière et fréquente d'un enfant à l'école peut faciliter non seulement le traitement et le signalement d'un enfant pouvant être

victime d'abus sexuels, mais l'école devient un lieu de prévention et de dépistage par excellence.

L'entente recherchée lors de l'élaboration de la loi sur l'Instruction Publique (1989) était formelle: "le jeune est au centre de la mission des institutions scolaires et sociales" (Beaudry et al., 1990). Cette entente devrait couvrir l'ensemble des problématiques rencontrées chez les jeunes.

Le rôle de l'école prend donc une orientation importante en matière d'abus sexuels (Garbarino, 1979) conformément aux différentes lois: loi sur l'Instruction Publique, la Charte des Droits et Libertés de la Personne (art. 39) et la loi de la Protection de la Jeunesse (art. 38). Toutes ces lois convergent: l'école a une grande responsabilité sociale envers les enfants, puisqu'elle est identifiée à un milieu de développement. Une entente récente a d'ailleurs permis au Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux (CRSSS) et aux commissions scolaires de la région administrative 04 d'écrire un protocole quant au "partage des responsabilités dans l'intervention auprès des jeunes en besoin de protection" (Beaudry et al. 1991).

### **1.3 Objectifs de la recherche**

L'objectif général de la recherche est d'identifier la perception des divers intervenants scolaires du rôle de l'école face à un enfant abusé sexuellement.

L'objectif général de la recherche a été plus facilement atteint par la réalisation des actions spécifiques suivantes:

- 1) En déterminant les connaissances générales des divers intervenants scolaires face au phénomène de l'abus sexuel chez les enfants.

- 2) En faisant ressortir certaines réserves que les intervenants scolaires peuvent avoir face à l'abus sexuel.
- 3) En identifiant certaines réactions et impressions que les intervenants ont du rôle de l'école face au phénomène de l'abus sexuel chez les enfants.
- 4) En connaissant l'implication des intervenants scolaires ou la volonté de s'impliquer face à un enfant abusé sexuellement.
- 5) En dégagant certaines difficultés des intervenants scolaires qui empêchent ou pourraient empêcher un intervenant de ne pas réagir face à un enfant abusé sexuellement.
- 6) En apportant des recommandations au niveau de la formation ou de l'information à donner aux différents intervenants scolaires face à l'abus sexuel chez les enfants.

Les résultats obtenus à partir de cette recherche ont permis de répondre à la question principale, soit : "Quelle est la perception des intervenants scolaires du rôle de l'école face à un enfant victime d'abus sexuel tel que perçu par les intervenants scolaires?"

#### **1.4 Définition des termes**

Afin de réaliser cette recherche certains termes ont été préalablement définis.

Les termes principaux sont:

##### Perception:

Fonction par laquelle l'esprit se représente la situation ou l'acte, dans un sens intuitif (référence à impression, sensation). Dans cette

recherche, la perception est définie comme étant l'idée que chacun se fait de la situation.

Attitude:

L'attitude est ici désignée comme étant la façon d'être face à une problématique en fonction des valeurs propres à chaque individu.

Implication:

L'implication présuppose un engagement relatif à une action ou à des croyances. L'implication va outre les obligations d'une tâche mais plutôt selon la volonté, les motivations ou les valeurs influençant le comportement d'une personne.

Intervenant scolaire:

Tout individu travaillant à l'intérieur d'une commission scolaire déterminée selon les catégories suivantes: directeurs/enseignants/professionnels non enseignants.

Abus sexuel:

La définition choisie dans cette recherche est la définition légale de l'abus sexuel aussi retenue par le ministère de la Santé et des Services Sociaux: "Les abus sexuels sont des gestes posés dans le but de stimuler sexuellement ou de rechercher une stimulation sexuelle et peuvent parfois occasionner des blessures ou des traumatismes" (Loi de la Protection de la Jeunesse, 1991).

### Enfant:

Pour la présente recherche, le terme "enfant" lorsqu'il sera employé fera référence à un jeune enfant de 5 ans à 12 ans. Le terme adolescent est utilisé pour les personnes de 12 ans à 18 ans.

### Victime:

Le terme victime est employé ici pour décrire l'état d'une jeune personne qui subit sans son consentement l'agression ou la domination d'une personne ayant un statut de pouvoir ou d'autorité.

### Victimisation:

Désigne le processus conduisant une jeune personne à devenir une personne dévalorisée et négativement plus stigmatisée.

### Intervention:

Le concept d'intervention utilisé dans cette recherche fait référence à un acte par lequel un intervenant a recours à une action telle que la prévention, le dépistage, le signalement et le traitement en matière d'abus sexuel chez les enfants.

### Prévention:

Toute mesure qui vise à empêcher la survenue d'un abus sexuel, que ce soit par un programme de prévention tel que le Programme ESPACE ou CARE ou par une activité de prévention individuelle ou collective (animation à l'aide d'un livre, d'un vidéo ou autre).

### Dépistage:

Toute mesure qui vise à détecter les premières manifestations d'un comportement d'enfant abusé. Le dépistage peut être fait de façon formelle: ce qui implique des grilles d'observation avec des indicateurs prédéterminés; ou de façon informelle, soit en constatant des comportements inhabituels ou répétitifs, ou par des confidences provenant directement de l'enfant ayant été abusé.

### Signalement:

Toute mesure qui vise à faire connaître la situation d'abus sexuel chez un enfant et construire un réseau d'aide autour de lui. Un signalement peut être fait en s'adressant à des autorités légales (protection de la jeunesse, police-jeunesse), mais peut l'être aussi lorsque l'on en avise des personnes qui prendront la responsabilité d'en assumer un suivi temporaire ou permanent. Par exemple, dans certaines écoles la norme est de signaler au directeur de l'école tandis que dans d'autres milieux, on avisera plutôt un professionnel non enseignant tel qu'un psychologue, un psycho-éducateur ou un travailleur social.

### Programme de traitement:

Toute mesure qui vise à réduire les conséquences chez l'enfant abusé sexuellement. Un programme de traitement peut être entrepris de façon individuelle ou collective auprès d'un ou de plusieurs enfants abusés sexuellement. En général, au Québec, des psychologues entreprennent des thérapies individuelles de manière privée tandis que les services sociaux offrent gratuitement des thérapies collectives, non seulement aux enfants ayant été abusés sexuellement, mais également, dans certains cas à certains membres de leur famille, et même aux abuseurs.

## CHAPITRE II

### Cadre de référence

## CHAPITRE II

### Cadre de référence

#### 2.0 Cadre de référence

La problématique de l'enfance abusée sexuellement semble encore un sujet tabou dans le milieu de l'éducation. La recension des écrits révèle en effet peu de recherches abordant ce sujet au Québec. Aux États-Unis, plusieurs programmes d'intervention coexistent depuis le milieu des années 80. La présente décennie a même permis l'éclosion de regards critiques sur différents types d'intervention utilisés dans les écoles. C'est donc surtout à partir des recherches américaines que s'est développée la présente recension des écrits.

#### 2.1 Recension des écrits

La banque de données ÉRIC a été consultée avec les descripteurs suivants: abus sexuel (sexual abuse), inceste (incest), éducation primaire (primary education), éducation élémentaire (elementary school), 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> année (grade 1, 2, 3, 4, 5, 6) et élèves d'école primaire (elementary school students). Cette consultation des années 1985-92 inclusivement a permis d'identifier 24 articles qui traitent du rôle de l'école envers l'abus sexuel. La plupart de ces articles ont été publiés durant les années 1985 à 1988, et la majorité d'entre eux sont des brochures ou des résumés de guide pour les enseignants qui travaillent de près ou de loin à la problématique de l'abus sexuel.

Une autre banque de données a été consultée, il s'agit de BIBLIOSEX, qui a permis d'identifier six articles sous les descripteurs suivants: abus sexuel, attitude-abus et intervenant. De ces articles, une recherche québécoise a été retenue.

Des revues spécifiques à l'éducation, la psychologie et l'intervention sociale ont également fait l'objet d'une attention particulière. Cette recension, déjà amorcée par la consultation de la banque ÉRIC a permis d'explorer des périodiques tels que: THE POINTER, CHILD ABUSE AND NEGLECT, EDUCATIONAL REVIEW, PSYCHOLOGY IN THE SCHOOL, JOURNAL OF RESEARCH AND DEVELOPMENT IN EDUCATION, ELEMENTARY SCHOOL GUIDANCE AND COUNSELING, EDUCATIONAL LEADERSHIP, JOURNAL OF MENTAL HEALTH COUNSELING.

Ainsi, trois documents qui n'apparaissent pas dans la banque de données ÉRIC ont été consultés pour la présente recherche. Il s'agit en fait de mémoires et de thèses traitant du rôle de l'école face à l'abus sexuel:

Elementary educator's perceptions of the schools' role in child sexual abuse, réalisé aux États-Unis en 1985 par Carole E. Davis dans le cadre de son doctorat. Le sujet de cette recherche portait sur l'évaluation de la perception du personnel d'école primaire de la région de Tacoma sur le rôle de l'école face à la problématique de l'abus sexuel. Ces travaux font ressortir les connaissances, les perceptions et les implications des membres du personnel au sujet de cette problématique. Cette recherche a fourni entre autres un questionnaire intéressant pour identifier les connaissances, les attitudes et l'implication des enseignants et du personnel non enseignant.

Le rôle de l'enseignant face à l'enfance maltraitée, réalisé en 1987 par Annette Bourque dans le cadre de son mémoire en service social. Cette étude décrit les perceptions des enseignants de niveau élémentaire face à leur rôle au niveau de l'enfance maltraitée, et cela dans un contexte scolaire francophone du Nouveau-Brunswick. Cette recherche décrit également les différentes interventions effectuées par les enseignants à propos de cette problématique. De cette recherche,

nous retiendrons, entre autres, le concept de perception tel qu'il y est défini et soutenu.

Finalement, le mémoire de Renée Labrie (1988) Connaissances, intérêts, comportements et besoins de formation des enseignants du secondaire dans la prévention et le suivi des abus sexuels à l'adolescence a été retenu. Il a été utile pour définir les concepts d'abus sexuel et rôle de l'enseignant. Cette recherche de type exploratoire fait état des connaissances, des intérêts, des comportements et des besoins de formation des enseignants face à cette problématique des abus sexuels à l'adolescence.

## **2.2 Phénomène de l'abus sexuel chez les enfants**

La Loi sur la Protection de la Jeunesse, (chapitre IV, section I, article 38.g), stipule que la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis s'il est victime d'abus sexuels ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence (L.R.Q., chapitre P-34.1, 1991). L'abus sexuel est donc un facteur de compromission de la sécurité ou du développement de l'enfant. Il est intéressant de constater, comme le mentionne le Groupe de travail fédéral sur les enfants victimes d'abus sexuel dans Renforcement de l'approche communautaire pour les enfants victimes d'abus sexuel (1989), que "l'abus sexuel est une expression générique qui désigne l'exploitation sexuelle d'un enfant avec ou sans consentement. Il englobe les actes d'exhibitionnisme, les attouchements sexuels, l'agression sexuelle et l'exploitation d'un enfant pour des fins de pornographie et de prostitution". Ainsi, le terme "abus sexuel" est retenu pour sa définition étendue et ne se limitant pas qu'à une seule forme d'agression sexuelle (l'inceste, le viol ou l'exploitation), car l'emploi de l'expression "violence sexuelle" exclut les abus très nombreux commis sans violence, ou encore "exploitation sexuelle" qui relève plutôt de la pornographie ou de la prostitution des enfants (Gabel, 1992).

Le terme "abus" contient également les notions de puissance: abus de pouvoir et de ruse; abus de confiance, c'est-à-dire des notions où l'intention et la préméditation de l'acte d'agression sont présentes.

"L'abus sexuel suppose un dysfonctionnement à trois niveaux:

- 1) le pouvoir exercé par un grand (fort) sur un petit (faible),
- 2) la confiance accordée par un petit (dépendant) à un plus grand (protection),
- 3) l'usage délinquant de la sexualité c'est-à-dire l'atteinte au droit de propriété de tout individu sur son corps" (Gabel, 1992).

Cependant, comme le mentionne Gabel, l'abus sexuel doit, préalablement à sa définition, être clairement situé dans le cadre de la maltraitance<sup>1</sup> faite aux enfants. Cette notion récemment apparue, marque bien l'élargissement d'une définition où l'on est passé de l'expression "enfant battu" où l'intégrité physique était seule en cause à celle "d'enfant maltraité" où la souffrance psychologique et morale s'y ajoute. De tous les aspects de la maltraitance, l'abus sexuel à l'égard des enfants demeure l'un des plus difficiles à appréhender car il s'appuie sur une utilisation abusive de l'autorité que l'adulte détient sur l'enfant; dans la plupart des cas les preuves à l'effet qu'il y ait eu abus sexuel ne relèvent que de la parole de l'enfant contre celle de l'abuseur (Davis, 1985). En outre, il met aussi en cause la sexualité de l'adulte, comme celle de l'enfant et charge, ce dernier de ce fait, d'une lourde culpabilité.

Dans la présente recherche, l'abus sexuel est pris dans son sens large et inclut l'abus sexuel dont sont victimes les enfants à l'intérieur de la

<sup>1</sup> Maltraitance: Expression québécoise courante utilisée dans les réseaux de la Santé et des Services Sociaux et de l'Éducation qui désigne la violence faite aux enfants.

famille (intrafamilial), ou inceste, et à l'extérieur de la famille (extrafamilial). Notons que les abus sexuels extra familiaux impliquent des agresseurs sans liens de parenté avec l'enfant. Ces personnes peuvent être connues ou inconnues de l'enfant (Dubé et St-Jules, 1987). Sous cet angle, l'inceste devient de plus en plus difficile à définir vu les nouvelles structures familiales (Davis, 1985). C'est pourquoi l'abus sexuel pourra impliquer dans cette recherche, des liens intrafamiliaux et extrafamiliaux.

Les lois canadiennes actuelles sur la protection de l'enfance donnent un sens assez large au concept de "l'enfant ayant besoin de protection" de façon à inclure l'enfant victime d'abus sexuel dans les situations où le parent ou la personne qui prend soin de l'enfant exploite sexuellement ce dernier ou n'intervient pas pour le protéger contre tout abus sexuel.

Les relations sexuelles entre enfants peuvent être considérées comme un abus sexuel si la différence d'âge ou le rapport de force entre les enfants sont tels qu'un enfant est manifestement exploité par l'autre. Ce qui est le cas lorsque la victime et l'agresseur se retrouvent approximativement dans le même groupe d'âge, on y retrouve l'inceste frère-soeur qui se caractérise par le pouvoir de quelqu'un plus âgé ou d'un stade de développement plus avancé sur une victime dont il tirera profit (Gaudreau et Labrie, 1990). Dubé et St-Jules (1987) retiennent que l'abus sexuel est un acte imposé à un enfant dont le développement affectif ou cognitif ne lui permet pas de comprendre pleinement la nature de ce geste de sorte qu'il n'est pas capable de donner un consentement éclairé aux gestes posés qui, en général, vont violer les tabous et les interdits sociaux. L'âge de l'enfant prend une grande importance, d'ailleurs lors de son étude Badgley (1984) recommande que le consentement ne soit pas retenu dans la défense d'un agresseur si l'enfant est âgé de moins de 14 ans, âge qui viendrait déterminer le seuil d'acceptabilité d'une relation sexuelle volontaire.

Ainsi, de par l'ampleur du geste posé, l'abus sexuel ou l'exploitation sexuelle (Rogers, 1990) reposent en grande partie sur l'intervention de quatre systèmes: les services de santé, les services sociaux, le système judiciaire et le système de l'éducation. Ces systèmes sont interactifs dans leurs réactions à l'exploitation sexuelle chez les enfants. C'est ce qu'a pu constater Rogers lors d'une étude réalisée entre 1987 et 1990 et intitulée: Rapport du conseiller spécial du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en matière d'agressions sexuelles contre les enfants au Canada. Ce travail a été réalisé afin de proposer des solutions aux problèmes soulevés par le rapport Badgley.

La Commission Badgley a déposé en 1984 un rapport révélateur sur l'ampleur du phénomène des infractions sexuelles à l'égard des enfants à partir d'entrevues auprès de 2 008 individus (1 002 hommes et 1 006 femmes) couvrant toutes les strates d'âge. Le rapport Badgley nous apprend que la fréquence des abus sexuels a été relativement stable durant les 40 dernières années.

### **2.2.1 Caractéristiques de l'abus sexuel à l'égard des enfants**

L'abus sexuel est, en fait, un acte criminel. Il englobe les actes d'exhibitionnisme, les menaces d'ordre sexuel, les attouchements sexuels, les tentatives d'agression sexuelle et les agressions sexuelles. L'utilisation d'un enfant à des fins de prostitution ou dans la production de la pornographie est également considérée comme un abus sexuel, de même que l'exposition d'enfants à du matériel pornographique. Ces actes sont répertoriés dans diverses sections du Code criminel canadien et sont dans le rapport Badgley (1984), répertoriés sous l'expression "acte sexuel non désiré".

L'abus sexuel prend toutes sortes de formes, mais l'attouchement au niveau des organes génitaux demeure le geste le plus fréquemment posé. Viennent ensuite les rapports bucco-génitaux, les baisers sur la bouche ou d'autres parties du corps ainsi que les attouchements ou caresses au niveau des seins ou des fesses. Les pénétrations vaginales ou anales sont mentionnées par environ 20% des victimes alors qu'elles comptent pour moins de 4% pour la population générale. Les abus sexuels accompagnés d'homicide demeurent rares. Au Canada, de 1961 à 1980, on a dénombré dans les statistiques criminelles 156 homicides commis à l'occasion d'une agression sexuelle établissant une moyenne annuelle de 7,8 décès pour les moins de 20 ans. Cette catégorie de victimes touchait davantage les filles.

Les abus sexuels posent un nouveau défi au système de protection de l'enfance à cause de sa haute prévalence et des problèmes soulevés au niveau de l'intervention. Plus que tout autre problème, il nous force à réfléchir sur les moyens à prendre pour raffiner nos définitions et nos seuils d'action (Dubé et St-Jules, 1987).

Selon Davis (1985), en plus de pouvoir observer certaines caractéristiques chez les enfants, les intervenants peuvent aussi observer des caractéristiques au niveau de l'environnement des enfants et, plus spécifiquement de sa famille immédiate; car certaines structures favorisent chez un enfant un tempérament de victime d'où un phénomène de victimisation plus important.

### **2.2.2 Victimes d'abus sexuels**

Au Canada, les données présentées dans le Rapport Badgley (Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, Canada, 1984) montrent que 42% des adultes

canadiens interrogés dans le cadre d'une vaste enquête ont subi des actes sexuels non désirés. L'enquête montre aussi que 40% des québécois seraient dans la même situation (Gaudreau et Labrie, 1990).

Tout enfant peut être victime d'abus sexuel quels que soient son sexe, la couleur de sa peau, sa culture, sa croyance, sa position sociale, son âge ou son lieu de résidence. Des études montrent qu'une fille sur trois et qu'un garçon sur cinq seront victimes d'une forme ou d'une autre d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans (Badgley, 1984). En général, les victimes sont de sexe féminin, soit dans 80 à 85% des cas selon Dubé et al. (1988). Bien qu'il ne soit pas possible de prédire de façon absolue qu'un enfant pourra être abusé, il semblerait que l'isolement social de l'enfant joue un rôle important dans l'apparition de ce phénomène. On peut émettre l'hypothèse que l'isolement entraîne un besoin de contact et de rapprochement sur lequel l'agresseur mise. Il n'est d'ailleurs pas exclu que les futures victimes d'inceste aient été délibérément tenues isolées par l'éventuel agresseur (Dubé et al., 1988).

En 1991, la Commission de travail du Service Social et de Sauvegarde de l'ADSEA de l'Aisne en France a procédé à une enquête auprès de 70 travailleurs sociaux qui étaient intervenus dans le cas de 90 victimes d'abus sexuels (ce qui représente un échantillon de 12% de leur dossier de protection de l'enfance). Le but de leur enquête par questionnaire était non seulement d'approfondir le phénomène de l'abus sexuel, mais aussi de repérer certains indicateurs. Ainsi, ils ont pu constater que dans leur réalité française, l'âge moyen des victimes était pendant l'enfance à 8 ans et pendant l'adolescence à 14 ans. De plus, les victimes se retrouvaient majoritairement dans des familles où le nombre d'enfants était plus élevé. Les victimes les plus jeunes étaient plus souvent violentées physiquement lors de

l'abus sexuel comparativement aux victimes plus âgées. Situation des enfants victimes d'abus sexuel, tel était le titre de la recherche de Christiane Rosenblat (1992), responsable de la commission.

Selon Diane Broadhurst, membre du National Committee for Prevention of child abuse dans un article intitulé Educators, schools and child abuse, l'âge moyen des jeunes abusés sexuellement aux États-Unis serait de sept ans. D'après le Rapport Badgley (1984), l'âge moyen des enfants abusés sexuellement, au Canada, se situe entre 9 et 11 ans.

### **2.2.3 Agresseurs**

La plupart des délinquants sexuels sont des hommes, 90% selon Rogers (1990). Rosenblat (1992) en France, est arrivée au même constat ainsi que Davis (1985) aux États-Unis. D'ailleurs, Rosenblat (1992) à la suite de son enquête, a produit un portrait type de l'agresseur: l'âge moyen est de 30 ans et 45% sont des pères, 30% des agresseurs sont des types travaillants mais réservés; 40% sont de types autoritaires et dominateurs et, bien souvent, ayant accumulé plusieurs frustrations.

Dans 25% des cas, l'agresseur est un membre de la famille de l'enfant ou une personne qui a été chargée de prendre soin de l'enfant. Environ 50% des agresseurs sont des connaissances de l'enfant ou de la famille. Dans un cas sur six, il s'agit d'un étranger (Rogers, 1990). Au plan national, Badgley (1984) a constaté que 20 à 25 % des agresseurs étaient des membres de la famille. Pour ce type d'abus, l'inceste père-fille est le plus souvent rapporté.

#### **2.2.4 Conséquences de l'abus sexuel**

Les conséquences de l'abus sexuel sont importantes puisqu'il en résulte des traumatismes physiques et psychologiques pour les enfants. L'ampleur des effets varie en fonction de divers facteurs comme l'âge de l'enfant au moment où l'abus a commencé, le type et la durée de l'abus, l'utilisation de la force ou de la menace pour obtenir la coopération de l'enfant ou pour le réduire au silence, la relation entre la victime et l'agresseur, et la réaction des autres à la suite du dévoilement de l'abus sexuel. Dans certains cas, le traumatisme psychologique peut avoir un retentissement sur toute la vie de la victime.

Les enfants âgés entre 7 et 13 ans semblent présenter plus souvent des signes sérieux d'un dérangement psychologique secondaire à un abus sexuel. L'enfant de moins de 5 ans développera un comportement plus intériorisé sous forme d'inhibition, de dépression et de crainte. Entre 6 et 12 ans, l'enfant s'extériorisera davantage et sera plus agressif et perturbateur. Les réactions les plus fréquemment rapportées sont celles relatives à la peur, à la colère et à l'hostilité, à la honte et à la culpabilité et à la dépression. Les séquelles physiques permanentes sont peu fréquentes. Moins de 3% des enfants sont porteurs de maladies vénériennes et seront d'ailleurs traités avec succès. Le taux de grossesse rapporté serait de 11% à la suite d'un abus sexuel. Finalement, plusieurs enfants présentent des symptômes et des signes reliés à l'anxiété générée par l'abus, comme des troubles du sommeil ou alimentaires (Dubé et St-Jules, 1987).

Les effets à long terme ont été observés chez des populations d'adultes avec des antécédents d'abus sexuels. La majorité des études touchent à la condition des femmes. Une proportion

significative d'anciennes victimes présentent des symptômes dépressifs et une incidence plus élevée de tentative de suicide. Les états d'anxiété sont fréquents et se manifestent par des cauchemars, des troubles du sommeil et des problèmes psychosomatiques. L'estime de soi est faible, surtout chez les victimes d'inceste, et les relations interpersonnelles sont davantage conflictuelles. Plusieurs études tendent à confirmer que les victimes d'abus sexuels, durant l'enfance, ont un risque plus élevé d'être agressées à nouveau plus tard ou de vivre avec un partenaire qui les violentera à nouveau. Les relations sexuelles de l'adulte-victime sont perçues très souvent comme insatisfaisantes (Dubé et St-Jules, 1987).

Selon Gaudreau et Labrie (1990), les réactions des garçons et des filles auraient tendance à être différentes: les filles vont plutôt exprimer de la honte, de la peur et vont retourner contre elle la colère, tandis que les garçons vont plutôt se venger sur d'autres, s'identifiant ainsi à leur agresseur. Il se peut aussi que les filles réagissent comme les garçons et vice versa, dépendamment des apprentissages comme victime ou agresseur.

Labrie (1988), lors de sa recension des écrits, a constaté qu'il était difficile d'établir les conséquences à long terme de l'abus sexuel, bien que l'avenir demeure assez sombre pour les jeunes enfants abusés. Les femmes abusées sexuellement lors de leur enfance constituent 90% de celles qui sont traitées pour dysfonctions sexuelles et représentent 80% à 90% des groupes de mères en traitement pour avoir maltraité leur enfant. Elles forment également un groupe majoritaire parmi les prostituées. On retrouverait également ces femmes dans 75% des familles où l'on retrouve des cas d'inceste. Les hommes abusés sexuellement pendant leur enfance constitueraient eux, la majeure partie des adolescents traités pour intoxication par des

drogues, et la moitié des adolescents qui ont commis des actes répréhensibles d'après la loi. Ils représentent une grande proportion des adultes en traitement pour abus de drogues et une forte majorité des hommes incarcérés pour avoir commis des délits sexuels.

En résumé, le phénomène de l'abus sexuel chez les enfants est un acte criminel s'inscrivant au même titre que tous les gestes de maltraitance et de négligence envers les enfants. Tous les enfants peuvent être abusés sexuellement, et plus spécifiquement des enfants qui auront intégré un modèle de victime. L'abus sexuel est un geste à caractère sexuel posé sur un enfant qu'il y ait consentement ou non, l'enfant étant bien souvent sous l'autorité de l'abuseur qui est souvent un homme. L'enfant, suite aux actes posés lors de l'abus sexuel, en conservera des séquelles à long terme si des interventions efficaces ne lui sont pas offertes en un délai raisonnable.

## **2.3 Rôle de l'école face au phénomène de l'enfance abusée sexuellement.**

### **2.3.1 Rôle de l'école**

Selon Dubé et al. (1988), ce serait en 1979, aux États-Unis, qu'il y aurait eu reconnaissance du problème des abus sexuels au niveau national. L'implantation de six projets de démonstration en prévention des abus sexuels en milieu scolaire a été subventionnée par le National Center for Child Abuse and Neglect et aurait aidé à ouvrir la voie au domaine de la prévention, en mettant en relief le rôle de l'école. Au Québec et au Canada, les interrogations en matière d'abus sexuel et d'intervention de l'école dans cette problématique demeurent sans réponse, du moins dans les projets de recherche. Au Québec, il semble également qu'aucune étude n'ait eu lieu pour

observer systématiquement et décrire la situation des enseignants à l'égard du phénomène de l'abus sexuel (Labrie, 1988).

Lorsque les écoles s'impliquent au Québec, il semblerait que leur rôle se résume principalement à la mise sur pied ponctuelle de brèves interventions préventives. Ce sont souvent les professionnels de la santé et de l'intervention sociale qui assument ces interventions ou des programmes conçus par des organismes communautaires. Ce qui semble manquer de coordination avec les exigences des programmes, plus spécifiquement le volet sexualité dans le programme Formation Personnelle et Sociale (FPS). Le jeune est plutôt laissé à lui-même dans tout ça, car l'intervention n'étant pas continue, il est difficile de trouver des ressources lorsqu'il en a besoin (Gaudreau et Labrie). Or l'idéal, selon Duhon (1985), serait que les enseignants intègrent la matière concernant la problématique de l'abus sexuel dans les différents programmes du ministère.

Batchelor et ses collaborateurs dans: Reports of child sexual abuse in the school, recherche réalisée en 1990, ont vérifié par une enquête auprès de 226 psychologues scolaires, les différents types d'intervention face à l'abus sexuel utilisés par ceux-ci et la relation entre la prévention et le dépistage. Les auteurs insistent sur l'obligation légale et éthique de signaler, mais surtout de travailler pour la protection des droits des enfants.

D'après Rogers (1990), au Canada, le rôle de l'école doit aller aujourd'hui au-delà de l'enseignement des matières scolaires. D'ailleurs, lors d'un rapport de la CEQ sur la réussite scolaire Réussir à l'école. réussir l'école(1991), les membres de ce regroupement se sont interrogés sur l'enfance abusée sexuellement: "en 1986, près de 37 000 cas ont été signalés aux directions de la protection de la jeunesse dans l'ensemble

des régions du Québec pour divers motifs tels : mauvais traitements, négligences, abus sexuels etc. Et ces enfants sont à l'école et on attend d'eux qu'ils réussissent, qu'ils soient motivés, attentifs et performants" (p. 21). Ainsi, comme le système scolaire s'inscrit dans une démarche qui vise le développement de l'individu dans toutes ses dimensions. Son rôle et sa position stratégique lui permettent d'être un lieu privilégié d'intervention face à l'abus sexuel, et ne devraient l'identifier uniquement comme un lieu privilégié de prévention mais aussi d'aide aux victimes d'abus sexuels (Labrie, 1988).

Si l'on désire que l'école devienne un lieu de prévention, de dépistage et d'intervention en ce qui a trait à l'abus sexuel chez les enfants, il y a avantage à tenir compte de ce que les enseignants (les plus susceptibles d'intervenir) savent déjà à propos du phénomène des enfants abusés sexuellement (Labrie, 1988). Ainsi, les écoles doivent être préparées en apprenant au personnel à reconnaître, signaler, supporter les victimes et leur famille (Davis, 1985). D'ailleurs, lors de cette préparation, on devrait accorder du temps à l'élaboration de politiques ou règles à suivre lors d'intervention auprès d'un enfant abusé sexuellement (Broadhurst, 1986).

Une première erreur serait de croire que l'école peut tenir compte de toutes les causes extérieures des difficultés vécues par les élèves. Une deuxième erreur serait de penser qu'elle ne peut rien faire (CEQ, 1991). Prendre la responsabilité de l'intervention d'aide aux jeunes agressés signifie que l'école ajoute à son rôle préventif celui d'une action directe face aux agressions sexuelles . "Cette intervention est exigeante car elle consiste non seulement à sensibiliser au problème des agressions sexuelles, mais aussi à observer et dépister, à rapporter les cas, à diriger les jeunes vers les ressources appropriées et à leur

assurer une relation d'aide suivie"(Gaudreau et Labrie, 1990, p. 136).

Davis (1985), lors de sa recension des écrits, a retracé les responsabilités principales des écoles et de son personnel en rapport avec la problématique de l'abus sexuel chez les enfants, il s'agit de:

1. Comprendre le contexte social dans lequel vit l'enfant abusé sexuellement.
2. Connaître les effets que peuvent causer l'abus sexuel chez les enfants.
3. Devenir plus compétent avec les indicateurs.
4. Apprendre les protocoles de la commission scolaire ou de la région en matière d'abus sexuels chez les enfants.
5. Connaître les procédures de signalement de la protection de la jeunesse.
6. Posséder des outils de dépistage pour intervenir auprès des enfants abusés sexuellement.
7. Savoir comment être aidant auprès d'un enfant abusé sexuellement tout au long de l'intervention et du traitement.

Selon Bourque (1989), le personnel en milieu scolaire occupe une position privilégiée pour venir en aide aux enfants d'âge scolaire qui sont victimes de mauvais traitements. Toutefois, suite à son étude, Bourque constate que certains auteurs limitent l'implication de l'école et de son personnel au dépistage et au signalement des enfants maltraités aux autorités appropriées.

Heureusement, d'autres auteurs attribuent à l'école un rôle plus étendu en relation avec cette problématique. En plus du dépistage et du signalement, ils identifient un rôle de modeling social que doit jouer l'école et son personnel dans l'utilisation de comportements non violents pour la résolution de problèmes avec leur clientèle.

### 2.3.2 Rôle des enseignants

Selon la Loi sur l'Instruction Publique, au chapitre II, section II, article 22 , il est clairement stipulé qu'il est du devoir de l'enseignant de:

1. contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;
2. collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre;
3. prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne (L.R.Q. chapitre I-13.3, 1992).

À la lumière de ces articles, nous pouvons constater que les obligations de l'enseignant ne se limite pas qu'à l'enseignement proprement dit. Il est également du devoir de l'enseignant de veiller au développement intégral de la personnalité de l'enfant et de l'aider à développer, pour lui-même, le respect des droits de la personne.

Il va de soi que dans une société où l'obtention du diplôme secondaire constitue la clé pour l'obtention d'un emploi, personne ne peut tolérer un taux d'échecs et d'abandon de 40%. Il est normal aussi que le personnel de l'éducation ne puisse être satisfait d'un pareil bilan lié en grande partie à des facteurs qu'il ne contrôle pas tels l'appauvrissement d'une partie croissante

de la population avec son cortège de misères (faim, violence, abus sexuels, drogues etc.); l'incapacité des familles à assumer leur rôle auprès des enfants; et l'augmentation de la clientèle ethnique sans support adéquat; l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté sans ressources appropriées et suffisantes et bien d'autres encore (CEQ, 1991). Bouchard (1992) ajoute qu'il n'est pas surprenant que les enseignants soient démoralisés face à tous les problèmes actuels qui menacent les jeunes; il en résulte un climat de fatalisme ou d'impuissance notamment à l'égard des jeunes les plus à risques.

Tharinger et Vévier (1987) ont permis, par Child sexual abuse: a review and intervention framework for the teacher, de réaliser une revue de littérature en fonction du rôle des enseignants. Cette recherche théorique, de type étiologique, s'appuie sur trois modèles théoriques. Nous retenons de cette recherche particulièrement le rôle de l'enseignant. D'ailleurs, Tharinger et Vévier rapportent que les enseignants n'ont pas seulement des obligations légales et professionnelles face à l'intervention en ce qui a trait à l'abus sexuel, mais ils ont aussi un statut privilégié surtout si on le compare à celui des intervenants sociaux.

Toujours selon Tharinger et Vévier, l'école devient un lieu favorable pour que le jeune évolue et s'exprime par rapport à son vécu. L'école devient alors un lieu de dépistage par excellence, sans compter que les enseignants possèdent généralement un mode de communication intrinsèque avec les enfants ce qui facilite l'échange. L'enseignant est donc dans une position-clé pour intervenir auprès d'un enfant abusé. D'autant plus que l'enseignant est l'adulte qui passe le plus de temps avec l'enfant, qui lui porte plus d'attention en moyenne que n'en reçoivent plusieurs élèves à la maison (Gaudreau et Labrie, 1990). McIntyre (1987) a pu constater qu'un pourcentage plus

élevé de professionnels féminins auraient été en contact avec des jeunes enfants abusés.

McIntyre (1987), dans Teacher awareness of child abuse and neglect, a permis, suite à une recherche sous forme d'enquête, de répondre à certaines questions de recherche qui traitent en majeure partie du dépistage et du signalement de l'abus sexuel. McIntyre conclut entre autres que le manque de formation au sujet de l'enfance abusée sexuellement chez les enseignants pourrait être un des motifs à la non implication des enseignants dans ce domaine. C'est ainsi qu'il a pu découvrir que dans la majorité des cas (98%), les enseignants considéraient que l'enfance abusée était un problème majeur.

Gaudreau et Labrie (1990) ont constaté, lors de leur enquête, que 78% des enseignants avaient connu ou aidé un jeune agressé sexuellement, mais qu'ils auraient été attentifs plus tôt à ce jeune s'ils avaient préalablement été avisés de la situation. En général, les enseignants préféreraient être informés de la situation, bien qu'ils trouvent plus difficile d'aborder eux-mêmes le sujet. La preuve est que s'ils soupçonnaient un élève, dans 76% des cas ils tenteraient d'obtenir de l'information et, de ce nombre, 96% en parleraient avec un spécialiste (un non enseignant: 74%, avec l'infirmière et 61% avec le directeur).

D'ailleurs, toujours selon Gaudreau et Labrie (1990), ce sont les infirmières et les enseignantes qui sont les plus susceptibles d'aider les jeunes agressés sexuellement. Ces personnes vivent dans l'univers familial de l'élève et les possibilités qu'elles ont de l'observer ou de l'écouter facilitent le dépistage, l'intervention et, évidemment, la prévention face aux agressions sexuelles. Ces personnes sont souvent les premières à s'apercevoir qu'un jeune est en difficulté, bien avant que les symptômes ne deviennent apparents aux yeux des autres

adultes qui côtoient ces derniers. D'ailleurs, Duhon (1985) rapporte qu'un gros pourcentage des enseignants avait eu dans leur classe des enfants abusés sexuellement.

Rose M. Duhon (1985), dans Alleviate sexual abuse of children: teachers can help, analyse le problème de l'abus sexuel chez les enfants de niveau scolaire primaire et spécifiquement selon la formation des enseignants. Duhon a ainsi réalisé une enquête qui lui a permis de constater que les enseignants étaient bien peu préparés à l'éventualité de faire face à la problématique. Certains éléments de conclusion ainsi que certains résultats révèlent le manque d'information quant à l'implication attendue des enseignants. Ainsi, Duhon a relevé dans son enquête que 74% des enseignants n'avaient pas de difficultés dans les relations enseignants-élèves lorsque le sujet de l'abus sexuel était abordé. Labrie (1988) rapporte que l'intérêt des enseignants en matière d'abus sexuel est souvent différent selon le cas où il a déjà été en contact avec un enfant abusé ou non. En effet, l'enseignant ayant vécu une expérience d'intervention avec un enfant abusé sexuellement démontrera beaucoup plus d'intérêt à intervenir dans un contexte similaire. Il sera, par le fait même, plus sensibilisé et informé.

Mais les intervenants scolaires sont dépassés par les événements et souvent débordés par l'ampleur de la tâche à accomplir. D'après un sondage de la CEQ (1991), ils ne seraient pas outillés adéquatement pour faire face non seulement aux problèmes résultant des changements familiaux, mais à la multitude des problèmes sociaux qui se répercutent au sein de l'institution. Pourtant la recherche de Labrie (1988) a permis de constater que les enseignants sont passablement aptes à aider les enfants abusés sexuellement, et qu'ils y contribuent beaucoup plus que ne le laisse croire le nombre de cas qu'ils rapportent eux-mêmes aux organismes officiels.

La perception du rôle de l'enseignant face à l'enfance abusée sexuellement a été attribuée à plusieurs facteurs dont, entre autres, la personnalité de l'enseignant, l'absence d'une culture de l'enseignement, et les élèves qui deviennent de plus en plus difficiles. La culture organisationnelle et la structure de l'école peuvent avoir une très grande influence sur la perception qu'auront les enseignants quant à leur rôle (Ashton et Webb, 1986).

Quoiqu'il en soit, les enseignants sont généralement conscients que beaucoup de jeunes vivent des situations dramatiques qui les empêchent de fonctionner normalement à l'école. Mais ils témoignent aussi de leur impuissance et de leurs limites devant ces situations (Labrie, 1988). D'ailleurs, Batchelor et al. (1990) renchérissent en ajoutant que l'effort que demande l'intervention auprès des enfants abusés sexuellement prend beaucoup d'énergie et exige une bonne santé mentale chez les intervenants scolaires. Duhon (1985) ajoute qu'une des difficultés des enseignants est de gérer leurs émotions lorsqu'ils doivent intervenir dans la problématique de l'abus sexuel d'autant plus que la majorité des enseignants n'ont pas les ressources nécessaires pour aider les enfants abusés sexuellement.

Labrie (1988) a souligné l'important besoin des enseignants d'être formé en matière d'éducation sexuelle et particulièrement au niveau de l'intervention en ce qui concerne l'enfance abusée sexuellement. Pour la majorité des répondants de cette étude (91%) de cette étude, il importe de sensibiliser l'ensemble des enseignants à la problématique de l'abus sexuel, et près de 80% des enseignants ont souhaité que des sessions de formation soient offertes à tous les enseignants, ils y voient un moyen de prévention (88%) et de dépistage (81%). Lors des sessions de formation, les répondants voudraient non seulement aborder le problème de l'abus sexuel mais aussi apprendre à

aider les enfants abusés. La réalité, selon Duhon (1985), est que 40% des enseignants n'ont jamais eu la possibilité d'avoir ou de suivre des séminaires ou des cours sur la problématique des abus sexuels, et pourtant lorsqu'il leur est demandé, en entrevue, s'ils sont prêts à s'impliquer, 91,2% répondent oui.

Lors d'une conférence à San Francisco, Ullman, Douglas et al. (1991) ont présenté les résultats de leur recherche: Child sexual abuse prevention programs: effects on early identification. L'étude de cas, de type longitudinale, a permis de constater qu'un des effets d'un programme de prévention des abus sexuels avait comme répercussion une augmentation du nombre de signalements. Ullman et al. conclurent par le fait que les écoles ont un rôle important à jouer au niveau de la prévention, du dépistage et du signalement. Pour ce faire, les enseignants ont un besoin évident de formation. Cette recherche a permis de conclure que les enseignants expriment un besoin de formation à propos du phénomène de l'abus sexuel. D'après leurs résultats, 80% des enseignants n'ont jamais reçus d'information sur la problématique pendant leur formation.

Hibbard et Zollinger (1990), dans Patterns of child sexual abuse knowledge among professionals ont tenté de décrire les connaissances et les perceptions qu'ont les professionnels en regard des enfants abusés sexuellement. Hibbard et Zollinger ont pu comparer les professionnels et les enseignants dans leur recherche. Ils ont constaté que 37% des enseignants avaient suivi avec succès une formation en abus sexuel, succès confirmé lors d'un test de connaissances sur le sujet, avec un taux de réussite moyen de 81,7 %. Pourtant, d'après les résultats de McIntyre (1987), l'habileté des enseignants à reconnaître des indices d'abus sexuel peut être mise en doute (76% ne sont pas capables de reconnaître les signes d'abus

sexuel), même que ces résultats démontrent que les enseignants ne sont pas informés de leur obligation de signaler selon la loi (64%).

La plupart des intervenants scolaires nord-américains croient que l'école doit trouver des solutions dans le domaine des abus sexuels chez les enfants. La majorité admettent qu'ils doivent dépister, signaler et aider les enfants. Il faudrait qu'ils se sentent plus soutenus et supportés comme intervenants par la direction des écoles, par les administrateurs mais aussi par les autorités du réseau des affaires sociales (Davis, 1985).

### **2.3.3 Rôle du personnel non enseignant**

Selon Rogers (1990), les éducateurs reconnaissent que la sensibilisation au risque d'agression sexuelle doit se faire dans le cadre plus général de l'éducation sexuelle et de l'enseignement des valeurs. Cette approche globale à l'hygiène en milieu scolaire constitue une priorité dans toutes les régions canadiennes.

Ainsi, le rôle joué par l'infirmière scolaire revêt une importance particulière car les parents des victimes se confieraient plus facilement à l'infirmière qu'aux autres membres du personnel des milieux scolaires. Elle représente souvent celle qui prend soin, qui soutient, qui ne juge pas et qui est soucieuse du bien-être des gens. Les jeunes la percevraient comme la personne à rencontrer lorsqu'ils souffrent, celle qui peut faire disparaître la douleur. L'infirmière trouverait des occasions de faire du dépistage lors des rapports de santé, des mesures de croissance et des tests diagnostiques (Gaudreau et Labrie).

La plupart des professionnels des différentes disciplines que la problématique des abus sexuels intéresse reconnaîtront que la

connaissance du phénomène est devenue généralement suffisante pour consacrer maintenant les énergies nécessaires à l'établissement des réseaux d'aide aux victimes et à consolider les réseaux existants. Or, deux obstacles majeurs viennent nuire aux efforts déployés en ce sens, soit la pénurie chronique de personnes-ressources qualifiées en ce domaine et le manque de moyens financiers. Certains problèmes d'ordre pratique comme ceux-là semblent presque insolubles (Gaudreau et Labrie, 1990).

Selon Hibbard et Zollinger (1990), 49,7% des non enseignants auraient reçu une formation sur la problématique des abus sexuels, d'ailleurs le taux de réussite au niveau d'un test de connaissance était de 84,5%.

En résumé, l'école québécoise s'implique actuellement en intégrant aux activités de l'école des programmes ponctuels de prévention des abus sexuels donnés par des intervenants extérieurs. Ces interventions ponctuelles suscitent bien souvent des prises de conscience chez le jeune qui se retrouvera seul dans son cheminement lorsque l'activité sera terminée. Dans la plupart des cas, le suivi demeure absent. Le personnel de l'école possède le potentiel pour intervenir, mais souvent d'une manière instinctive car bien peu d'intervenants scolaires ont reçu une formation ou même de l'information à ce sujet. Pourtant, ils reconnaissent et réalisent qu'une formation sur les abus sexuels leur serait très utile. Étant donné la période de temps que l'enfant passe à l'école et la position privilégiée de l'enseignant, l'école demeure un lieu d'intervention en matière d'abus sexuel qui favorise la confiance et la protection.

## 2.4 Nature de l'intervention en milieu scolaire

Selon Dubé et al. (1988), un modèle d'intervention en matière d'abus sexuel s'appuierait sur un modèle de prévention étudié en épidémiologie. Il le résume ainsi: "Dans le contexte des abus sexuels, la prévention peut se définir comme toute mesure qui vise à empêcher la survenue d'un abus sexuel (prévention primaire), à en détecter ses premières manifestations (prévention secondaire), et à en réduire ses conséquences (prévention tertiaire)".

Ainsi la prévention primaire devrait permettre avant tout d'identifier les agresseurs potentiels, premiers responsables de l'abus sexuel; et d'outiller l'enfant en terme d'autodétermination. Ce que nous identifions ici comme étant la **prévention**.

La prévention secondaire essaiera d'identifier les victimes, donc le **dépistage**, afin de leur offrir l'aide, possible par le **signalement**, dont elles ont besoin et ainsi réduire les conséquences à long terme.

La prévention tertiaire, pour sa part, comprend toutes les mesures et les méthodes thérapeutiques qui permettent une meilleure adaptation des victimes et diminuent les risques de récurrence, par le **traitement**.

### 2.4.1 Prévention des abus sexuels en milieu scolaire

Selon l'article 2.3 du deuxième chapitre, la Loi sur la protection de la Jeunesse, il est stipulé que "toute intervention auprès d'un enfant et de ses parents par une personne à qui la loi confie ses responsabilités envers cet enfant doit viser à prévenir les situations qui donnent ouverture à de telles interventions et à favoriser l'implication de la communauté" (L.R.Q., chapitre P-34.1, 1991).

La prévention peut être ainsi définie comme étant toute mesure destinée à prévenir les cas d'abus sexuel. Les programmes de prévention visent en général à informer les enfants de la façon d'assurer leur propre sécurité en vue de réduire leur vulnérabilité. Il s'agit alors de renseigner les enfants sur le sujet et de leur enseigner comment se prémunir contre les abus. Pour ce type d'intervention, il existe une vaste gamme de programmes de prévention qui sont applicables dans le monde de l'éducation. Batchelor (1990), lors de son étude Reports of child abuse in the schools, a suggéré aux administrateurs d'intégrer la prévention (et le dépistage) des abus sexuels dans le cadre du programme scolaire. Il ajoute également que les parents devraient s'impliquer dans ces programmes.

L'école devient alors un milieu des plus pertinents pour atteindre un grand nombre d'enfants. D'après Broadhurst (1986), l'école devient peut-être un milieu privilégié pour l'intervention auprès de l'enfant abusé sexuellement et auprès des membres de sa famille afin de prévenir des récurrences d'abus sexuel, mais les écoles pourraient éviter qu'un abus sexuel ait lieu si des programmes de prévention adaptés étaient intégrés dans le programme scolaire.

Selon le groupe de travail fédéral sur les enfants victimes d'abus sexuels (Gabel, 1992), les programmes devraient être élaborés selon une approche constructive et respecter les critères suivants:

- 1) la reconnaissance des sentiments,
- 2) l'apprentissage d'expressions claires et faciles à mémoriser,
- 3) la distinction entre les abus intrafamiliaux et extrafamiliaux,

- 4) le matériel adéquat en fonction de l'âge des enfants,
- 5) les méthodes utilisées doivent être variées: films, discussion, jeux de rôle, marionnettes, etc.,
- 6) l'adaptation aux différences familiales et culturelles,
- 7) l'adaptation au changement,
- 8) les parents doivent être informés et consentants,
- 9) les professionnels et enseignants doivent être informés,
- 10) un protocole doit être respecté,
- 11) l'autorisation du conseil scolaire ou de la direction de l'école est requise.

Ullman (1991) a constaté lors de son étude dans les écoles où il y avait un programme de prévention intégré, que le nombre de signalements était plus élevé et le personnel était préoccupé par cette situation. Il est rare qu'un programme de prévention ne s'en tienne qu'à donner des moyens d'autodéfense ou d'autodétermination. Bien souvent, le dépistage fait partie intégrante de la prévention. Selon Labrie (1990), les enseignants pourraient très bien aider les jeunes en les dirigeant vers des ressources appropriées et en faisant de la prévention et du dépistage.

#### **2.4.2 Dépistage des abus sexuels en milieu scolaire**

Dans certains cas, les enfants décrivent clairement les abus dont ils ont été victimes, dans d'autres cas, il faut être à l'affût d'indices physiques très évidents tels que des traumatismes ou des blessures aux organes génitaux, des maladies transmises

sexuellement ou même d'une grossesse. Ces situations doivent être signalées immédiatement.

Les indices d'abus sexuel à l'égard des enfants sont néanmoins beaucoup plus subtils et difficiles à déceler la plupart du temps. Des jeux à caractère sexuel de mauvais goût, le passage à l'acte sur le plan sexuel ou des comportements sexuels précoces peuvent être des indications d'abus sexuel à l'égard d'un enfant. Selon Gaudreau et Labrie (1990), 77% des enseignants ont répondu qu'ils étaient incapables de repérer les élèves abusés sexuellement, tandis que, d'après l'étude de Duhon (1985), 71% des enseignants avouent qu'ils ne sont pas préparés à l'éventualité de dépister des abus sexuels.

Très peu d'enseignants se sentent en mesure de faire du dépistage et très souvent les jeunes lancent des messages qui ne sont pas toujours évidents même s'ils sont en quelque sorte des appels à l'aide (Labrie, 1988). Pourtant, on peut s'attendre généralement que les enseignants soient au moins capables de dépister les situations suivantes : troubles sérieux de comportement, abus physiques ou sexuels, absence de soins appropriés et non-fréquentation scolaire (Desrochers, 1986).

Cependant, Davis (1985) ajoute que les intervenants scolaires devraient, non seulement être capables de reconnaître certains comportements chez les enfants, mais, dans les cas d'abus sexuels, les structures familiales pourraient être observées et investiguées. En effet, les facteurs reliés aux parents et au fonctionnement familial font l'objet d'un intérêt particulier surtout dans le domaine des abus intrafamiliaux. L'analyse du climat familial dans lequel les victimes ont vécu montre des relations insatisfaisantes entre l'enfant et ses parents, notamment la mère. Le taux de violence conjugale est également plus élevé dans les familles des victimes. Il est intéressant de noter que la qualité

des relations avec la mère semble être un facteur de protection contre l'abus sexuel qu'il soit intrafamilial ou extrafamilial (Dubé et St-Jules, 1987).

Tout changement important des habitudes de sommeil, du comportement, de rendement scolaire, des choix de jeux, du langage ou tout autre signe inhabituel révèle que l'enfant est soumis à du stress ou à des problèmes, et peut indiquer, sans que ce soit toujours le cas, que l'enfant est victime d'abus sexuel. Selon l'étude de Rosenblat (1992), 77% des victimes expriment un retard scolaire et 24% vivent des rejets scolaires. De plus, du même auteur, 25% des victimes affichent un absentéisme fréquent.

Il est important d'être disponible, d'écouter attentivement et de permettre à l'enfant d'exprimer ses préoccupations et ses sentiments. D'après la recherche de Rosenblat (1992), 10% des abus sexuels sont dévoilés à un intervenant scolaire. Mais les intervenants ont aussi avantage à ne pas considérer l'instrument de dépistage comme une fin en soi, et à savoir compter sur d'autres méthodes pour déceler les problèmes. Un autre problème inhérent à ce type d'approche concerne la disponibilité des ressources pour donner suite au dépistage (Dubé et St-Jules, 1987).

Il n'y a pas que les enseignants qui éprouvent de la difficulté à faire du dépistage. Selon Batchelor et al. (1990), les psychologues auraient aussi besoin d'entraînement pour évaluer et dépister les enfants victimes d'abus sexuels. Pourtant, de par leur contact quotidien avec les jeunes, les enseignants et les autres professionnels du milieu scolaire ont une position stratégique de dépistage des situations de jeunes victimes de négligence ou de violence de toute sorte. Le dépistage étant la clé de notre système de protection de jeunes en difficulté, la

collaboration du personnel scolaire avec la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est de première importance. Comme le souligne Desrochers (1986), "Signaler la situation d'un enfant en difficulté, c'est déjà le protéger".

Selon Labrie et Gaudreau (1990), plus vite les jeunes abusés sexuellement sont dépistés, plus vite ils sont aidés. Si un seul jeune abusé sexuellement était dépisté et aidé par chaque intervenant scolaire cela représenterait, au Québec, des milliers de jeunes susceptibles de s'en sortir mieux que leurs aînés qui ont vécu une situation d'abus pendant leur enfance.

#### **2.4.3 Signalement des abus sexuels en milieu scolaire**

Au Canada, les lois de protection de la jeunesse stipulent clairement que personne n'échappe à l'obligation de signaler des cas présumés d'abus sexuel et de négligence à l'égard des enfants, qu'il s'agisse du personnel enseignant ou non enseignant d'une école, d'autres professionnels ou du grand public.

Plus particulièrement, dans la province de Québec, l'article 39 de la loi sur la Protection de la jeunesse oblige toute personne soupçonnant que des mauvais traitements sont infligés à un enfant soient rapportés à qui de droit. "Toute personne, même liée par le secret professionnel, qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis au sens du paragraphe g de l'article 38 est tenue de signaler sans délai la situation au directeur" (L.R.Q., chapitre P-34.1, 1991). De plus, l'article 42 de la même loi mentionne: "un adulte est tenu d'apporter l'aide nécessaire à un enfant qui désire saisir les autorités compétentes d'une situation compromettant sa sécurité ou son développement, ceux de ses frères et soeurs ou ceux de tout autre enfant".

A fortiori tous les professionnels travaillant auprès des jeunes sont dans l'obligation de rapporter les cas de personnes mineures maltraitées physiquement, psychologiquement, sexuellement (Gaudreau et Labrie, 1990). Ces cas doivent être signalés à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Des accusations peuvent d'ailleurs être portées si quelqu'un omet de signaler un cas et une amende pourra être exigée.

La loi est similaire aux États-Unis et certains professionnels la déplorent car, bien souvent, les confidences de l'enfant cesseront lorsqu'il s'apercevra qu'elles relèvent du domaine public (MacNair, 1992). Ils préfèrent donc, à tort ou à raison, ne pas briser le secret, évitant ainsi de trahir la confiance que les jeunes mettent en eux. Sans compter qu'à partir du moment où l'agresseur apprendra que la victime a révélé l'abus, on met l'enfant en danger si des mesures préventives n'ont pas eu lieu (ce qui arrive très souvent). Une autre raison, selon Broadhurst (1986), relève du fait que les intervenants scolaires ne signalent pas les cas aux autorités parce qu'ils ne veulent pas s'impliquer ou qu'ils croient que cela mettra en danger la relation avec leur élève ou bien qu'ils ont l'impression de les trahir. D'après la recension des écrits de Davis (1985), aux raisons énumérées précédemment qui font obstacles au signalement, s'ajouterait le problème de ne pas avoir une définition commune de l'abus sexuel chez les enfants, les tabous sexuels reliés à la problématique de l'abus sexuel, et le manque de protocoles à suivre lors de signalement.

Pourtant, malgré la loi et le fait que les intervenants soient d'accord avec elle, bien souvent ils ne signalent pas (MacNair, 1992). McIntyre, lors de son étude en 1987, a constaté que 33% des enseignants connaissaient la loi et que, parmi eux, 68% ont répondu qu'ils signaleraient s'ils avaient des raisons de le faire contre 30% des enseignants qui ne signaleraient pas. Lors de

leur recherche, Gaudreau et Labrie (1990) ont constaté que seulement 11% des enseignants auraient signalé lorsqu'ils avaient des doutes. Selon la DPJ, seulement 3% des signalements sont réalisés par des enseignants ou par le personnel de direction des écoles. Desrochers (1986) explique cela par plusieurs facteurs: la liste d'attente à la DPJ et le délai de l'intervention, l'absence de retour d'information suite à un signalement et la difficulté pour l'école d'obtenir de l'information au sujet des élèves suivis par la DPJ.

Cependant, les professionnels du milieu scolaire reconnaissent que le signalement constitue pour ces jeunes une bouée de sauvetage. Ils sont aussi conscients du fait que les jeunes en besoin de protection comptent sur eux pour leur permettre de retrouver des conditions de vie décentes (Desrochers, 1986). D'ailleurs, d'après Bourque (1989), il ressort que la plupart des enseignants (90%) sont informés du mandat que leur prescrit la loi, à savoir l'obligation de signaler. Un moins grande proportion d'enseignants (68%) savent qu'en cas de doute raisonnable sur la réalité d'un abus, ils doivent également prévenir les autorités.

Selon Tharinger et Vivier (1987), l'implication première des écoles serait sans aucun doute que le personnel signale les cas d'enfants abusés sexuellement, donc cela nécessite préalablement que le personnel soit à l'écoute et fasse du dépistage. Hollander (1992) recommande que la formation des enseignants concernant le signalement, soit la responsabilité des non enseignants qualifiés en ce domaine. Par exemple, la tâche pourrait être donnée aux psychologues, psycho-éducateurs ou travailleurs sociaux. Les membres du personnel qui reçoivent ces mandats pourraient très bien aussi établir un code de procédure de signalement pour l'école. De plus, des liens plus forts entre l'école et la DPJ pourraient favoriser l'implication des intervenants scolaires lors du signalement.

C'est en fait ce que souhaitent la plupart des commissions scolaires (Desrochers, 1986).

Dhooper et al. (1991), dans A statewide study of the public attitudes toward child abuse, ont fait ressortir de leur étude que la plupart des citoyens pouvaient reconnaître un enfant abusé. La problématique de l'enfance abusée ne leur était pas inconnue, bien que très peu de citoyens signalait, même lorsqu'ils avaient des raisons satisfaisantes de le faire. Au niveau du public en général, 72% savent qu'ils sont dans l'obligation de signaler et de ceux-ci, le tiers des gens rapportent les cas aux autorités lorsqu'ils ont des doutes. Pour ce qui est des professionnels en général, MacNair (1992) rapporte que ce sont habituellement les professionnels avec le plus d'expérience qui signalent le plus; tandis que 69% des enseignants savent qu'ils sont dans l'obligation de signaler (Duhon, 1985). Pourtant les autorités rapportent qu'uniquement 10% des signalements proviennent des membres du personnel de l'école (McIntyre, 1987).

Selon Batchelor (1990), les psychologues manifestent eux aussi une certaine réserve à signaler. Toutefois, il a pu constater que ceux qui avaient reçu un entraînement (séminaire, stage, formation etc.) faisaient beaucoup plus de signalement que leurs confrères. Lors de leur recherche, Gaudreau et Labrie (1990) se sont aperçus que les enseignants signalaient peu aux autorités sociales (DPJ) mais, qu'à toutes les fois, ils référaient l'enfant à un autre intervenant. À ce moment, l'enseignant devient bien souvent l'intermédiaire entre l'enfant et l'intervenant. Dans un premier cas de dévoilement, rares sont les enseignants (11%) qui signalent aux autorités. Les autres enseignants interrogés n'ont toutefois pas suivi la consigne pour diverses raisons, l'implication de certains des répondants s'est limitée à informer

quelqu'un d'autre de la situation et l'enfant a été pris en charge par un autre intervenant.

Selon Gaudreau et Labrie (1990), une des raisons qui expliquerait que plusieurs enseignants ne signalent pas est que, pour plusieurs enseignants parmi les plus anciens, la première fois qu'ils ont eu ce genre de dévoilement, la DPJ n'existait même pas. L'ancienneté s'avère une caractéristique majeure et ayant toute son importance. Philippe Dupuis en 1988, suite à une recherche analytique de 60 études empiriques sur le vieillissement du personnel en milieu scolaire, a pu constater que "l'expansion rapide des institutions scolaires au début des années 1960 a forcé les administrateurs à engager un nombre inhabituel d'enseignants et d'autres personnels qui, dans la plupart des cas, étaient au début de la vingtaine. Ce fut le commencement d'une répartition très anormale des effectifs scolaires puisqu'on ne comptait plus un nombre régulier d'intrants et de retraités assortis d'un développement modéré et uniforme. Suite à ces quelques cinq années de croissance inhabituelle, une diminution importante de natalité en suivi.(...) En conséquence, presque personne n'a été embauchée pendant les années 1970" (p. 1). Selon Ouellette (1991), dans un document ministériel, en 1970-71, l'âge moyen des enseignants était de 32 ans, en 1988 la moitié des effectifs enseignants a entre 40 et 50 ans, pour un âge moyen de 43,5 ans. La prévision pour l'an 2000 serait un âge moyen de 46 à 48 ans.

Ainsi, Dupuis (1988) a découvert certaines caractéristiques qui pouvaient différencier les travailleurs d'âge mûr (plus de 40 ans) versus les jeunes travailleurs (moins de 40 ans). Généralement le travailleur d'âge mûr a un plus grand besoin de sécurité, d'appartenance à un groupe et de satisfaction globale. À l'opposé, le jeune travailleur a plus de besoins dans la

réalisation de soi. Le jeune travailleur trouvera donc une plus grande satisfaction dans des réalisations spécifiques. Il risque de paraître plus exigeant et persévérant face à lui-même. Finalement, le rendement risque d'être différent chez les deux types de travailleurs. Vu l'instabilité de l'emploi, les jeunes travailleurs seront portés à redoubler d'effort pour conserver un poste, tandis que les travailleurs d'âge mûr s'absenteront plus fréquemment. D'ailleurs, à cet effet, Dupuis a constaté que les primes de rendement avaient très peu d'influence chez ces derniers.

#### **2.4.4 Traitement des abus sexuels en milieu scolaire**

Étant donné que la victime risque d'avoir des problèmes émotifs de longue durée, il importe de la traiter le plus rapidement possible. Durant la période de crise qui suit la divulgation de l'abus, la personne qui traite la victime peut, dès lors, établir un lien avec cette dernière et maximiser ainsi l'effet thérapeutique. Les objectifs et méthodes de traitement doivent être déterminés en fonction du degré de traumatisme et de la nature de l'abus. Les jeux et la thérapie par l'art peuvent aider l'enfant à surmonter le traumatisme par des techniques non verbales. Pour les enfants d'âge scolaire, les techniques de groupe fonctionnent bien généralement. De plus, bien souvent, certains membres de la famille devront aussi faire partie d'un programme afin de travailler certains comportements ou certaines peurs, que ce soit lors d'abus sexuels intrafamiliaux ou extrafamiliaux (Davis, 1985).

Au Québec, les intervenants scolaires n'ont aucune responsabilité dans le traitement des cas d'abus sexuel, par contre, selon Broadhurst (1986), les intervenants scolaires peuvent jouer un rôle très important dans le processus. Effectivement, aucun autre adulte ne peut avoir un rôle aussi

fréquent et régulier auprès de l'enfant. Entre autres, les intervenants scolaires peuvent fournir des informations très pertinentes lors des évaluations dans les cas de protection de l'enfance.

En résumé, l'abus sexuel est un acte sexuel imposé à un enfant qui ne peut comprendre la nature du geste posé. D'ailleurs, cette incompréhension sera à l'origine de séquelles ou de conséquences, telles que la honte, qui pourraient l'empêcher de divulguer un tel secret. L'école offre, quant à elle, un milieu privilégié d'intervention, que ce soit par la prévention, le dépistage, le signalement ou le traitement. Certes, l'école est d'abord un milieu d'apprentissage et d'épanouissement, mais il n'en demeure pas moins qu'elle joue un rôle important dans la protection des enfants. Il apparaît donc important que les intervenants scolaires soient préparés non seulement à entendre les confidences des enfants, mais aussi qu'ils soient capables de déceler et de prévenir des abus sexuels.

La conception de l'école comme milieu de développement amène donc les différents intervenants scolaires à s'impliquer de plus en plus dans les problèmes à caractère social. L'abus sexuel n'est qu'un de ces phénomènes sociaux qui, en plus d'être confrontant face aux valeurs, fait aussi référence au tabou qui entoure la sexualité (Davis, 1985). Malheureusement, souvent la formation initiale n'a pas intégré des notions de cette matière. Par contre, plusieurs ont été confrontés à ce phénomène, ce qui leur a permis d'acquérir, non seulement quelques informations, mais aussi une certaine compétence.

## CHAPITRE III

### Méthodologie

## CHAPITRE III

### Méthodologie

#### 3.0 Méthodologie

Le troisième chapitre présente la démarche méthodologique poursuivie dans le cadre de cette recherche. Notamment, sont présentés dans ce chapitre le questionnaire de la recherche, la procédure d'adaptation du questionnaire de la recherche, la méthode d'échantillonnage, l'échantillon, la collecte des données ainsi que la présentation et l'analyse des résultats.

#### 3.1 Présentation du questionnaire de la recherche

L'enquête a été facilitée par l'utilisation d'un questionnaire adapté d'une étude américaine, celle de Davis (1985) qui permettait d'identifier les perceptions des éducateurs face au rôle de l'école en regard de l'abus sexuel. Ce questionnaire devenait donc une base intéressante pour la présente recherche qui vise à identifier les caractéristiques, les connaissances, les attitudes et les implications des intervenants scolaires.

Le questionnaire<sup>1</sup> se compose de quatre parties. La première partie concerne les variables descriptives; elle permet de recueillir quelques informations socioprofessionnelles sur les sujets.

Concernant leur statut professionnel, les intervenants ont à choisir parmi les catégories suivantes:

<sup>1</sup> L'appendice 1 présente le questionnaire de cueillette des données tel qu'il a été utilisé dans cette recherche.

Conseiller(ère) pédagogique  
Directeur(trice)  
Enseignant(e)  
Infirmier(ère)  
Orthopédagogue  
Psychologue  
Psycho-éducateur(trice)  
Technicien(ne) en éducation spécialisée  
Travailleur(euse) social(e).

La deuxième question permet de connaître s'ils sont des hommes ou des femmes.

La troisième question cherche à connaître le groupe d'âge auquel appartiennent les répondants. Les catégories suivantes sont proposées:

20-30 ans

31-40

41-50

51-60

61-70.

Finalement, la dernière question de la partie descriptive du questionnaire permet d'évaluer le nombre d'années d'expérience ou d'ancienneté. Sont proposées les catégories suivantes:

moins de 5 ans

de 5 à 10 ans

de 11 à 15 ans

de 16 à 20 ans

de 21 à 25 ans

26 ans et plus.

La deuxième partie du questionnaire se compose de neuf questions qui permettent d'évaluer les connaissances générales des intervenants scolaires envers la problématique des enfants abusés sexuellement. Les répondants doivent inscrire leur réponse sous la forme: V ( vrai), F (faux) ou J (je ne sais pas). Leurs réponses peuvent ensuite être comparées à la réalité des faits.

1. Il y a entre 100 000 et 200 000 enfants abusés sexuellement par année au Canada.
2. Il y a environ 1000 cas signalés d'enfants abusés sexuellement par année au Québec.
3. Environ une femme sur quatre est victime d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans.
4. Dans moins de 25% des cas d'enfants abusés sexuellement, l'enfant a été abusé par quelqu'un qu'il connaissait déjà.
5. Avant l'âge de 18 ans, environ un homme sur 10 est victime d'abus sexuel.
6. La moyenne d'âge chez les enfants victimes d'abus sexuel se situe entre 8 et 11 ans.
7. Les intervenants en milieu scolaire au Québec sont des professionnels qui ont l'obligation de signaler des cas d'enfants abusés sexuellement lorsqu'ils ont des motifs raisonnables.
8. Il y a 1/3 de la population qui connaît l'existence d'une loi exigeant de signaler les cas d'abus sexuel lorsqu'il y a un doute à ce sujet.

9. Dans chaque école primaire, un enfant sur six a vécu une forme d'abus sexuel.

La troisième partie concerne les attitudes des intervenants scolaires toujours en rapport avec le phénomène de l'abus sexuel. Ces 14 questions ont été retenues afin de connaître les perceptions, les attitudes et les opinions des différents intervenants scolaires; tant au niveau de l'implication des différents membres de la famille de la victime que des abuseurs et du rôle de l'école face à ce phénomène. Les sujets doivent répondre par V( vrai), F(faux) ou J(je ne sais pas).

1. Le phénomène de l'enfant victime d'abus sexuel est présent dans toutes les catégories de famille, indépendamment de son niveau économique, de ses membres, de la race et de l'environnement social de l'enfant.
2. Les enfants abusés sexuellement par une personne qui n'est pas dans son environnement immédiat représente un faible pourcentage de tous les enfants abusés sexuellement.
3. Les familles dans lesquelles se vit de l'inceste nécessitent une aide de la part du personnel de l'école.
4. Les familles dans lesquelles se vit l'inceste nécessitent une aide de la part des services juridiques ou sociaux.
5. Les familles où l'on retrouve des enfants abusés sexuellement sont souvent des familles ayant des problèmes multiples.
6. Les recherches démontrent que les parents d'enfants abusés sexuellement ont eux-mêmes connu l'abus sexuel antérieurement.

7. Dans une famille où il existe de l'abus sexuel , on constate souvent des confusions quant aux rôles de chaque membre à l'intérieur de cette même famille.
8. Les abuseurs devraient être retirés de la famille dans le cas où l'enfant victime d'abus sexuel le demande.
9. Le tribunal devrait ordonner un traitement à l'abuseur.
10. L'abus sexuel chez un enfant est l'un des problèmes sociaux que l'école doit signaler.
11. Les intervenants en milieu scolaire devraient être dans l'obligation de signaler tous les cas présumés d'abus sexuel.
12. Les écoles devraient offrir aux élèves un programme de prévention des abus sexuels.
13. Les enseignants devraient avoir le droit de refuser d'offrir eux-mêmes le programme de prévention des abus sexuels.
14. Uniquement les conseillers, les psychologues, les infirmiers et les travailleurs sociaux devraient être responsables du programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.

La quatrième et dernière partie permet de connaître la perception des intervenants en regard du niveau d'implication des intervenants scolaires face aux enfants abusés sexuellement. Nous constaterons, dans cette section, s'ils ont déjà été impliqués de près avec un enfant abusé sexuellement, et ce, dans le cas où ils auraient déjà signalé ou utilisé un programme de prévention dans leur groupe. Si, parmi les répondants certains ont déjà reçu une formation spécifique en matière de prévention des abus sexuels, ils ont à répondre à une série de questions portant sur la formation reçue. Pour les autres répondants

qui n'ont pas reçu de formation, une autre série de questions permet d'évaluer leur niveau de confort quant à leur implication face aux enfants abusés sexuellement. En tout 14 questions composent cette dernière partie: quatre questions plus générales, six questions pour les répondants qui ont déjà reçu une formation et quatre visant à connaître le niveau de confort des autres répondants.

Concernant l'implication personnelle de tous les intervenants:

1. Je connais personnellement un enfant qui a été victime d'abus sexuels.
2. J'ai déjà signalé un cas d'enfant abusé sexuellement.
3. J'ai déjà suivi un séminaire ou un atelier sur la prévention ou le dépistage d'abus sexuel chez les enfants.
4. J'ai déjà suivi une formation pour donner un programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.

Si "OUI", lequel: \_\_\_\_\_

Concernant l'implication personnelle plus spécifique aux intervenants ayant suivi une formation:

5. De manière générale, la formation m'a permis d'être plus à l'aise avec le phénomène des enfants abusés sexuellement
6. J'ai beaucoup plus confiance en mes habiletés d'offrir des cours sur la prévention des abus sexuels chez les enfants.
7. J'ai au moins enseigné un cours du programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.

8. Je me sens à l'aise avec l'utilisation de matériel spécifique au programme (ex.: films, photos, marionnettes etc.).
9. Ce serait bénéfique pour moi de suivre d'autres formations sur la prévention des abus sexuels.
10. J'aimerais parler avec quelqu'un de mes sentiments face au phénomène de l'abus sexuel chez les enfants.

Concernant l'implication personnelle plus spécifique aux intervenants n'ayant pas suivi une formation:

11. Je me sens à l'aise avec le phénomène de l'abus sexuel chez les enfants.
12. Je me sens à l'aise d'offrir des cours pour le programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.
13. J'aimerais recevoir une formation pour employer le programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.
14. J'aimerais parler avec quelqu'un de mes sentiments face au phénomène de l'abus sexuel chez les enfants.

Enfin, un espace a été prévu pour que les répondants puissent, s'ils le désirent, apporter leurs commentaires.

### **3.2 Présentation de la procédure d'adaptation du questionnaire de la recherche**

Le questionnaire d'origine a été élaboré spécifiquement afin de connaître les perceptions des intervenants scolaires en regard du rôle de l'école face à la problématique de l'abus sexuel chez les enfants. Ce questionnaire a été conçu dans le contexte des études doctorales

de Davis (1985). Cette recherche s'est réalisée auprès de 285 membres du personnel d'une commission scolaire de Tacoma. Ce questionnaire n'a jamais été utilisé au Québec.

### 3.2.1 Validation des questions

Cette validation s'est faite à partir d'un jury d'experts constitué à l'intérieur du réseau de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Trois professeurs et chercheurs de niveau universitaire ont été choisis de par leur expertise en recherche. De plus, deux enseignants et deux non enseignants de niveau primaire ont d'ailleurs participé à la validation. Ainsi le jury était composé de sept personnes. Chaque membre du jury a été rencontré individuellement. Lors de cette rencontre, le temps nécessaire a été accordé aux juges pour remplir le questionnaire. Une entrevue subséquente permettait finalement de récolter les informations nécessaires pour l'amélioration du questionnaire. L'entrevue était dirigée à l'aide d'un canevas dans lequel on retrouvait des questions du genre: **Vu le sujet de recherche, les questions vous apparaissent-elles pertinentes? Ces mêmes questions sont-elles formulées clairement, de sorte à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans votre esprit? Que conseillez-vous comme changement, s'il y a lieu?**

#### Rejet:

À l'unanimité les juges ont conseillé fortement d'exclure deux questions: une question de la première partie qui demandait de quel groupe ethnique le répondant faisait partie. Les juges ont fait remarquer que la représentation ethnique n'est pas très variée à Trois-Rivières, du moins la proportion ne serait pas assez grande pour établir des relations ou des corrélations. Puis, une deuxième question a été rejetée à l'unanimité, celle demandant si le répondant a déjà été victime d'un abus sexuel.

Cette question, d'après les juges, pourrait compromettre les questions suivantes surtout dans le cas où le répondant aurait déjà été abusé. Pour la présente recherche, il ne s'avérait pas nécessaire de connaître ce type d'expérience.

#### Modification:

La question traitant des statuts professionnels a été adaptée au contexte de la convention collective de la commission scolaire. Ont été ajoutés les statuts suivants à notre questionnaire original: orthopédagogue, psycho-éducateur. De plus, certaines questions traitant de statistiques ont été modifiées pour tenir compte de la réalité québécoise. En fait, ce fut le cas des trois questions suivantes: 1, 2 et 7.

#### Ajout:

Une question supplémentaire a été demandé par les juges, celle où l'on demande le nombre d'années d'expérience. En effet, étant donné le vieillissement du personnel scolaire, il s'avérait intéressant de constater s'il pouvait y avoir un effet au niveau de l'implication des intervenants selon leurs années d'expérience.

Finalement, après avoir énoncé chaque question avec plus de clarté, 37 items ont été retenus pour la présente recherche.

### **3.3 Échantillonnage**

L'enquête a été menée auprès de 53 personnes sur une possibilité de 134 intervenants scolaires répartis dans 10 écoles de niveau primaire de la Commission scolaire Chavigny<sup>1</sup>. Ce choix se justifie surtout par

<sup>1</sup> Ceci représente approximativement 40% de tous les intervenants scolaires. Voir appendice 2.

la représentation diversifiée de la population (au niveau socio-économique) et par la volonté des administrateurs en faveur de l'intervention sur la problématique de l'enfance abusée sexuellement dans la société en général mais dans le cadre scolaire plus spécifiquement. Trois écoles ont été retenues pour leur clientèle diversifiée et représentative de celle du Québec, sur une possibilité de 10 écoles. Les intervenants scolaires de ces écoles ont tous été retenus pour notre étude. Auparavant, nous avons toutefois tenu compte de l'importance quantitative de ce groupe d'appartenance.

Les intervenants scolaires étaient composés de membres du personnel qui ont une action directe et professionnelle avec les enfants, ce qui était le cas pour les enseignants et les non enseignants.

Afin de nous aider à faire la sélection des écoles participatives, nous avons eu le soutien du directeur des services pédagogiques qui nous a permis de consulter les différents tableaux d'échantillonnage de la clientèle et du personnel des différentes écoles et de la commission scolaire.

### **3.4 Collecte des données**

Les questionnaires ont été distribués lors de rencontres équipe-école. Ces rencontres ont eu lieu entre le 20 mai et le 12 juin 1992. Quatre rencontres ont été nécessaires afin de contacter les 53 intervenants scolaires.

Dans chacun des milieux, un modèle-type de présentation permettait de donner des informations préalables aux répondants. Le directeur d'école a introduit la chercheure. Une courte présentation permettait

de lire la feuille de présentation du questionnaire en confirmant également le traitement confidentiel des données.

Aucune donnée sur les questionnaires ne permettait d'identifier les répondants. Au verso de la feuille de présentation du questionnaire, apparaissait un lexique de certains mots utilisés dans le questionnaire. Il s'est avéré important d'en faire la lecture lors de la présentation.

De 12 à 21 minutes ont suffi en général aux répondants pour compléter le questionnaire. Cette stratégie de cueillette de données, bien qu'elle nécessite certains déplacements, n'exige pas de relance. Ainsi, 53 questionnaires ont été distribués, et 53 questionnaires ont été reçus.

### **3.5 Présentation et analyse des résultats**

Le traitement des données a été réalisé avec l'aide du programme informatique SPSS (Statistical Package for the Social Sciences). Cette analyse des données se compose de trois sections.

La première section présente, sous forme de tableaux en nombre et en pourcentage, les caractéristiques principales des répondants afin d'y faire ressortir le portrait-type de ces derniers. La deuxième section présente, aussi sous forme de tableaux, les réponses quantitatives recueillies au sujet des questions de recherche. L'analyse de ces tableaux fait ressortir entre autres les différents types d'intervention pratiqués par les intervenants scolaires auprès des élèves.

Finalement, la dernière section contient l'interprétation des résultats permettant ainsi de comparer les résultats de la présente recherche avec différentes recherches identifiées lors de la recension des écrits.

## CHAPITRE IV

### Présentation des résultats

## CHAPITRE IV

### Présentation des résultats

#### **4.0 Présentation des résultats**

Ce chapitre rapporte les résultats de la recherche. Il comprend deux parties: la première présente les variables descriptives et la seconde présente les variables de la recherche. Pour chacune des variables descriptives, les résultats de l'enquête apparaissent sous forme de tableau. Chaque tableau présente en nombre et en pourcentage, les résultats obtenus. Les caractéristiques des sujets sont ensuite analysées pour chacun des tableaux. Un portrait-type des répondants est tracé à l'aide des caractéristiques principales des sujets, révélées par chacun des tableaux.

#### **4.1 Présentation des résultats concernant les variables descriptives**

Le questionnaire de la recherche comprend quatre variables descriptives : statut professionnel, sexe, âge, expérience.

#### 4.1.1 Statuts professionnels des répondants

Tableau 1

Statuts professionnels des répondants<sup>1</sup>

STATUTS PROFESSIONNELS	NOMBRE	%
Conseiller-ère pédagogique	1	1,8
Directeur-trice	3	5,4
Enseignant-e	37	67,3
Infirmière	2	3,7
Orthopédagogue	5	9,1
Psychologue	1	1,8
Psycho-éducateur-trice	1	1,8
Technicien-ne en éducation spécialisée	1	1,8
Travailleur, travailleuse social-e	1	1,8
Autres	3	5,5
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>100,0</b>

Le tableau 1 montre que les répondants qui sont au nombre de cinquante-cinq, sont en majorité des enseignants-es (67,3%). Viennent ensuite le groupe des orthopédagogues (9,1%), celui des directeurs-trices (5,4%) et celui des infirmiers-ères (3,7%).

<sup>1</sup> Deux sujets ont identifié deux statuts professionnels différents à cette question. C'est ce qui explique que nous ayons 55 réponses pour 53 répondants.

#### 4.1.2 Sexe des répondants

Tableau 2

Sexe des répondants

SEXE	ENSEIGNANT		NON ENSEIGNANT		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Femme	31	83,8	13	81,3	44	83,0
Homme	6	16,2	3	18,8	9	17,0
TOTAL	37	100,0	16	100,0	53	100,0

Le tableau 2 montre que la très grande majorité des répondants sont des femmes (83%). La plupart d'entre elles sont enseignantes (70,5%).

### 4.1.3 Âge des répondants

Tableau 3

Âge des répondants

ÂGE	ENSEIGNANT		NON ENSEIGNANT		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
20-30 ans	3	8,1			3	5,7
31-40 ans	9	24,3	11	68,8	20	37,7
41-50 ans	20	54,1	5	31,3	25	47,2
51-60 ans	5	13,5			5	9,4
61-70 ans						
TOTAL	37	100,0	16	100,0	53	100,0

Comme le montre le tableau 3, la catégorie d'âge la plus représentative des répondants (47,2%) se situe entre 41 et 50 ans. Toutefois, il est intéressant de noter que 67,6% des enseignants-es ont 41 ans et plus. À l'opposé, 68,8% des non enseignants-es sont âgés-ées de moins de 40 ans.

#### 4.1.4 Expérience de travail des répondants

Tableau 4

##### Expérience de travail des répondants

EXPÉRIENCE	ENSEIGNANT		NON ENSEIGNANT		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 5 ans	3	8,1	2	12,5	5	9,4
De 5 à 10 ans	6	16,2	7	43,8	13	24,5
De 11 à 15 ans	4	10,8	2	12,5	6	11,3
De 16 à 20 ans	6	16,2	2	12,5	8	15,1
De 21 à 25 ans	10	27,0	2	12,5	12	22,6
26 ans et plus	8	21,6	1	6,3	9	17,0
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>100,0</b>	<b>16</b>	<b>100,0</b>	<b>53</b>	<b>100,0</b>

Le tableau 4 indique que la plupart des répondants ( 90,6%) ont plus de 5 ans d'expérience. La catégorie la plus nombreuse (24,5%) est la catégorie des répondants qui ont de 5 à 10 ans d'expérience. Ce tableau révèle aussi que 48,6% des enseignants-tes ont cumulé plus de 21 ans dans leur métier. Pour les professionnels non enseignants la situation est différente. En effet, 56,3% d'entre eux ont moins de 10 ans d'expérience.

#### 4.1.5 Portrait-type du répondant

Les résultats des quatre variables descriptives présentées sous forme de tableaux permettent de faire ressortir les principales

caractéristiques des répondantes et mettent en évidence un portrait-type.

Ce groupe est majoritairement (67,3 %) formé d'enseignants dont la plus grande partie (83 %) est de sexe féminin. De ce groupe, la plupart des répondants (84,9%) ont entre 31 et 50 ans, et tout près de la moitié de ceux-ci (48,6%) ont cumulé 21 ans et plus d'ancienneté.

#### **4.2 Présentation et analyse des résultats concernant les variables de la recherche**

Cette partie présente sous forme de tableaux, les résultats de notre enquête. Les réponses sont regroupées selon trois dimensions et chacune d'elle fait l'objet d'un tableau. Chaque tableau comprend: la question posée, les différentes catégories de réponses et le total cumulé des répondantes. Pour chacun des tableaux, une analyse des résultats est effectuée.

##### **4.2.1 Informations générales**

La première variable de la recherche traite des connaissances générales des différents intervenants scolaires à propos du phénomène de l'abus sexuel chez les enfants. Ainsi, le taux de réussite concernant chaque question sera présenté et analysé. Afin de mieux saisir les réponses des répondants et considérant les caractéristiques distinctives telles que présentées lors de la recension des écrits, seront considérés, outre les résultats des intervenants en général, les résultats comparatifs entre les enseignants et les non enseignants, de même que ceux différenciant le groupe des 20 à 40 ans du groupe des 41 ans et plus.

Tableau 5

**Résumé des réponses en nombre et en pourcentage de tous les intervenants scolaires en ce qui concerne les connaissances générales sur la problématique des enfants abusés sexuellement**

QUESTIONS TRAITANT DES INFORMATIONS GÉNÉRALES	VRAI		FAUX		JE NE SAIS PAS		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
1) Il y a entre 100 000 et 200 000 enfants abusés sexuellement par année au Canada.	20	38,5	1	1,9	31	9,6	52	98,1
2) Il y a environ 1000 cas signalés d'enfants abusés sexuellement par année au Québec.	28	52,8	4	7,5	20	37,7	52	98,1
3) Environ une femme sur 4 est victime d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans.	38	71,7	3	5,7	12	22,6	53	100,0
4) Dans moins de 25% des cas, l'abuseur sexuel est un individu connu de l'enfant victime du délit.	26	49,1	24	45,3	3	5,7	53	100,0
5) Avant l'âge de 18 ans, environ un homme sur 10 est victime d'abus sexuel.	24	45,3	9	17,0	20	37,7	53	100,0
6) La moyenne d'âge chez les enfants victimes d'abus sexuel se situe entre 8 et 11 ans.	28	52,8	11	20,8	14	26,4	53	100,0
7) Les professionnels en milieu scolaire au Québec doivent signaler les cas d'enfants abusés sexuellement lorsqu'ils ont des motifs raisonnables.	50	96,2	0	0,0	2	3,8	52	98,1
8) 1/3 de la population connaît l'existence d'une loi exigeant de signaler les cas d'abus sexuel lorsqu'il y a un doute à ce sujet.	20	37,7	9	17,0	24	45,3	53	100,0
9) Dans chaque école primaire, un enfant sur 6 a vécu une forme d'abus sexuel	21	39,6	6	11,3	26	49,1	53	100,0

## LÉGENDE:

N: nombre de répondant-e-s à la question

%: pourcentage de répondant-e-s à la question

caractère gras: bonnes réponses

Le premier tableau constitue une présentation des connaissances générales qu'ont les répondants à propos du

phénomène de l'abus sexuel chez les enfants. Les bonnes réponses ont été mises en caractère gras afin de leur donner plus de visibilité. Il s'agit d'un tableau des fréquences en nombre et en pourcentage, et selon le questionnaire, le choix des réponses est: VRAI, FAUX ou JE NE SAIS PAS. La dernière colonne présente le total des réponses données.

Il est intéressant de remarquer que deux des neuf questions ont été particulièrement bien réussies. Par ordre d'importance de réussite, il s'agit des questions 7 et 3. Ainsi, il est possible de constater que les répondants connaissent avec précision leurs responsabilités en tant que professionnels en milieu scolaire. En effet, à la question 7: "Les intervenants en milieu scolaire au Québec sont des professionnels qui ont l'obligation de signaler des cas d'enfants abusés sexuellement lorsqu'ils ont des motifs raisonnables", le taux de réussite est de 96,2%.

La question 3 portant sur le nombre de femme victimes d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans vient au second rang du classement des questions les mieux répondues. Le taux de réussite est de 71,7%.

Au sujet des résultats démontrant une certaine lacune au niveau des informations générale, la question 8 se démarque des autres. Le taux de réussite étant de 17%, il apparaît que les intervenants ne savent pas jusqu'à quel point la population est informée sur la législation concernant la dénonciation des cas d'abus sexuel.

Un nombre important de répondants sont restés indécis sur 6 des 9 questions. Il s'agit des questions 1,9,8,2,5,6 pour lesquelles par ordre d'importance, les sujets ont répondu "je ne sais pas" à ces questions. Par exemple à la question 1, "Il y a entre 100 et 200 mille cas d'enfants abusés sexuellement par

année au Canada", on observe un taux de réponse de l'ordre de 59,6%. Il est donc intéressant de constater que la plupart des questions portant sur des statistiques ont semblé difficiles à répondre.

**Tableau 6**

**Résumé des réponses en pourcentage du personnel enseignant et du personnel non enseignant en ce qui concerne les connaissances générales sur la problématique des enfants abusés sexuellement**

QUESTIONS	ENSEIGNANTS (N: 37) % :	NON ENSEIGNANTS (N: 16) % :
1	37,84	37,50
2	59,46	37,50
3	75,68	62,50
4	40,54	56,25
5	45,95	43,75
6	51,35	56,25
7	91,89	100,00
8	18,92	12,50
9	40,54	37,50

**LÉGENDE:**

N: nombre de répondants

%: taux de réussite des répondants en pourcentage

Le tableau 6 permet de comparer le taux de réussite aux informations générales relatives à l'enfance abusée sexuellement, entre le personnel enseignant et le personnel non enseignant. Les deux catégories de personnel ont pu être différenciées grâce à l'information récoltée à la première question de la partie I concernant les statuts professionnels.

En général, le taux de réussite est peu élevé. Il y a peu de réponses au dessus de 50%, et ce, pour les deux groupes.

En ce qui a trait aux enseignants, les questions ressortant de l'ensemble demeurent sensiblement les mêmes. Il s'agit des questions 7 et 3 qui obtiennent respectivement 91,89% et 75,68% de bonnes réponses. La question 8 demeure celle dont le taux de réussite est le plus bas, 18,92%.

Il ne semble pas vraiment exister d'écart considérable entre les pourcentages des enseignants et des non enseignants. Ces derniers ont cependant obtenu 100% à la question 7. Ceci démontre que les professionnels non enseignants connaissent bien leur devoir en tant qu'intervenants.

Tableau 7

**Résumé des réponses en pourcentage du groupe des 20 à 40 ans et des 41 ans et plus en ce qui concerne les connaissances générales sur la problématique des enfants abusés sexuellement**

QUESTIONS	20-40 ANS N: 23	41 ANS ET PLUS N: 29
1	47,8	31,0
2	60,9	48,0
3	73,9	70,0
4	52,2	40,0
5	52,2	40,0
6	56,5	50,0
7	95,7	93,3
8	13,0	20,0
9	43,5	36,0

## LÉGENDE:

N: nombre de répondant

%: pourcentage de bonnes réponses

Le tableau 7 permet de connaître les différences entre deux groupes: soit celui des 20 à 40 ans et celui des 41 ans et plus. Les résultats permettent d'identifier en pourcentage le taux de réussite aux questions portant sur les connaissances générales en ce qui concerne le phénomène de l'abus sexuel chez les enfants.

On constate alors qu'il a été plus difficile de répondre correctement aux questions 1, 2, 4 et 5 (questions qui portent sur la connaissance du phénomène de l'abus sexuel en rapport avec les données) pour le deuxième sous-groupe.

Ce n'est qu'à la question 8, que la catégorie des 41 ans et plus ont pu afficher de meilleurs résultats. Il est alors possible de conclure que la catégorie des 20-40 ans a une tendance à répondre avec un meilleur rendement aux questions mettant à l'épreuve leurs connaissances générales en ce qui concerne le phénomène de l'abus sexuel chez les enfants.

Par ailleurs, la deuxième catégorie a répondu plus souvent avec la possibilité "Je ne sais pas". En effet, la moyenne quant au nombre de réponses à la rubrique "Je ne sais pas" est plus élevée (36,7%) comparativement à la première catégorie (26,1%).

#### **4.2.2 Attitudes des intervenants**

La deuxième variable de la recherche traite des attitudes des différents intervenants scolaires à propos du phénomène de l'abus sexuel. Cette partie du questionnaire évaluera, outre leurs rôles possibles, les attitudes positives à valoriser. Afin de pouvoir distinguer différents sous-groupes, nous tiendrons compte de critères précis tels qu'identifiés à la recension des écrits.

Tableau 8

**Résumé des réponses en nombre et en pourcentage  
des intervenants scolaires en ce qui concerne leurs attitudes face  
aux enfants abusés sexuellement**

QUESTIONS	VRAI		FAUX		JE NE SAIS PAS		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
10) Le phénomène de l'enfant victime d'abus sexuel est présent dans toutes les catégories de famille: indépendamment de son niveau économique, de ses membres, de la race et de l'environnement social de l'enfant.	51	96,2	1	1,9	1	1,9	53	100,0
11) Les enfants abusés sexuellement par une personne qui n'est pas de son environnement immédiat représente un faible pourcentage de tous les enfants abusés sexuellement.	37	69,8	9	17,0	7	13,2	53	100,0
12) Les familles dans lesquelles se vit de l'inceste nécessitent une aide de la part du personnel de l'école.	23	43,4	17	32,1	13	24,5	53	100,0
13) Les familles dans lesquelles se vit de l'inceste nécessitent une aide de la part des services juridiques ou sociaux.	51	96,2	0	0,0	2	3,8	53	100,0
14) Les familles où l'on retrouve des enfants abusés sexuellement sont souvent des familles ayant des problèmes multiples.	30	56,6	13	24,5	10	18,1	53	100,0
15) Les recherches démontrent que les parents d'enfants abusés sexuellement ont eux-mêmes connu l'abus sexuel antérieurement.	37	69,8	5	9,4	11	20,8	53	100,0
16) Dans une famille où il existe de l'abus sexuel, on constate souvent des confusions quant aux rôles de chaque membre à l'intérieur de cette même famille.	25	47,2	3	5,6	25	47,2	53	100,0
17) Les abuseurs devraient être retirés de la famille dans le cas où l'enfant victime d'abus sexuel le demande.	43	81,1	3	5,7	7	13,2	53	100,0
18) Le tribunal devrait ordonner un traitement à l'abuseur.	52	100,0	0	0,0	0	0,0	52	98,11
19) L'abus sexuel chez un enfant est l'un des problèmes sociaux que l'école doit signaler.	52	100,0	0	0,0	0	0,0	52	98,11
20) Les intervenants en milieu scolaire devraient être dans l'obligation de signaler tous les cas présumés d'abus sexuel.	48	90,6	1	1,9	4	7,5	53	100,0
21) Les écoles devraient offrir aux élèves un programme de prévention des abus sexuels.	46	88,5	1	1,9	5	9,6	52	98,11
22) Les enseignants devraient avoir le droit de refuser d'offrir eux-mêmes le programme de prévention des abus sexuels.	40	75,4	2	3,8	11	20,8	53	100,0
23) Uniquement les conseillers, les psychologues, les infirmiers et les travailleurs sociaux devraient être responsables du programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.	13	24,5	26	49,1	14	26,4	53	100,0

## LÉGENDE:

N: nombre de répondant-e-s

%: pourcentage de répondant-e-s

Le tableau 8 présente les attitudes ou les perceptions qu'ont les répondants face au phénomène de l'abus sexuel.

Ce tableau présente des fréquences, en nombre et en pourcentage. Selon les paramètres du questionnaire les intervenants doivent répondre par "VRAI", "FAUX" ou "JE NE SAIS PAS".

La moyenne des pourcentages, tirée du tableau traitant des attitudes des intervenants fait ressortir cinq des treize questions. Les répondants ont répondu de façon satisfaisante (90% et plus) que l'énoncé cité est vrai. Il s'agit, en ordre décroissant, des énoncés 19 (100%), 18 (100%), 13 (96,2%), 10 (96,2%) et 20 (90,6%). Ces résultats indiquent que les intervenants en milieu scolaire sont fermement convaincus que les auteurs d'abus sexuel devraient être fortement limités dans leurs actions et leur liberté telles que l'indiquent les questions 17 et 18.

Les professionnels de l'éducation sont sensibilisés à la présence d'abus sexuel chez les enfants et ils sont conscients de l'importance de leur rôle en rapport à ces délits, comme l'indiquent les questions 13, 19, 20 et 21.

Tableau 9

**Résumé des réponses en pourcentage du personnel enseignant et du personnel non enseignant en ce qui concerne leurs attitudes face aux enfants abusés sexuellement**

QUESTIONS	ENSEIGNANTS (N: 37) % :	NON ENSEIGNANTS (N: 16) % :
10	94,59	100,00
11	67,57	75,00
12	35,14	62,50
13	94,59	100,00
14	54,05	62,50
15	67,57	75,00
16	45,95	50,00
17	86,49	68,75
18	100,00	100,00
19	100,00	100,00
20	89,19	93,75
21	86,49	87,50
22	81,08	62,50
23	32,43	00,06

## LÉGENDE:

N: nombre de répondant-e-s

%: pourcentage de bonnes réponses

Le tableau 9 permet de comparer le niveau d'attitudes positives entre les enseignants et les non enseignants en regard du phénomène de l'abus sexuel chez les enfants. Ainsi, des

opinions ou des préjugés pourront être identifiés chez les deux groupes. Les deux catégories de personnel ont pu être différenciées grâce à l'information récoltée à la première question de la partie 1 concernant les statuts professionnels. Dans ce tableau, les nombres et les pourcentages sont indiqués.

Le tableau 9 indique que les enseignants ont une certaine réticence à offrir eux-mêmes le programme de prévention des abus sexuels. Ce fait ressort dans la question 22, où 81,08% des enseignants soutiennent qu'ils devraient avoir le droit de refuser de donner une telle formation. La question 23 indique que 32,43% des enseignants croient qu'uniquement les conseillers, les psychologues, les infirmiers et les travailleurs sociaux devraient être responsables du programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.

Les non enseignants quant à eux croient au contraire que tous devraient être responsables d'un tel programme. À la question 23, ils n'ont répondu qu'à ,06% en faveur d'un tel énoncé. Ces professionnels non enseignants sont d'ailleurs quelque peu réservés quant au sort des abuseurs. À la question 17, stipulant que les abuseurs devraient être retirés de la famille dans le cas où l'enfant victime d'abus le demande, ils ont répondu "vrai" à 68,75% tandis que les enseignants ont répondu à 86,49%. Les non enseignants croient que les familles dans lesquelles se vit l'inceste nécessitent une aide de la part du personnel de l'école. Ils ont répondu à 62,5% en faveur, contre seulement 35,14% pour les enseignants (question 12) .

Quant aux résultats les plus différents entre les deux groupes, ils concernent la question 23. En effet, bien que les enseignants affirment faiblement (32,43%) que les non enseignants soient les seuls responsables du programme, pour leur part, les non enseignants ne se considèrent pas du tout (,06%) comme les

seuls responsables. On peut alors conclure, et ce, d'une façon fort probable (prob.: ,03), que face à cet énoncé, il y a une différence significative entre les réponses des enseignants et des non enseignants.

En résumé, les intervenants consultés sont conscients du problème des abus sexuels et sont majoritairement en faveur de mesures visant à soutenir et protéger les victimes de ces délits.

Tableau 10

**Résumé des pourcentages des groupes de 20 à 40 ans  
et de 41 ans et plus en ce qui concerne leurs attitudes face aux  
enfants abusés sexuellement**

QUESTIONS	20 À 40 ANS N: 23	41 ANS ET PLUS N: 30
10	100,0	93,3
11	65,2	73,3
12	56,5	33,3
13	100,0	93,3
14	52,2	60,0
15	65,2	73,3
16	34,8	56,7
17	78,3	83,3
18	100,0	96,7
19	100,0	96,7
20	87,0	93,3
21	87,0	86,7
22	69,6	80,0
23	13,0	33,3

## LÉGENDE:

N: nombre de répondant-e-s

%: pourcentage de bonnes réponses

Le tableau 10 présente les fréquences, en nombre et en pourcentage, les attitudes ou opinions choisies par le groupe des 20 à 40 ans ou celui des 41 ans et plus. Le pourcentage identifié à chaque énoncé permet de connaître le niveau d'attitudes positives (ceux ayant répondu "vrai") à l'affirmation présentée aux sujets de recherche.

En général, les résultats sont similaires entre le groupe des 20 à 40 ans et celui des 41 ans et plus. La différence est plus grande (20% et plus) pour les questions 12, 16 et 23. Le groupe des 20

à 40 ans réussissent en général un peu mieux à l'énoncé de la question 12. Il sont donc plus en accord avec le fait que les familles dans lesquelles se vit de l'inceste nécessitent une aide de la part de l'école.

À la question 16, le groupe des 41 ans et plus sont plus favorables avec l'énoncé qui traite du fait que dans une famille où il existe de l'abus sexuel, on constate souvent des confusions quant aux rôles de chaque membre à l'intérieur de la famille. Pour ce même groupe d'âge, il est intéressant de constater qu'ils privilégient plus le fait que les conseillers, les psychologues, les infirmiers et les travailleurs sociaux devraient être les seuls responsables des programmes de prévention des abus sexuels chez les enfants (question 23).

Par contre, pour ce qui est des questions 21,18 et 19, la différence entre les deux groupes d'âge est très mince. Il s'agit pour les questions 21 et 19, de l'implication de l'école face à la problématique des abus sexuels chez les enfants, et ce, avec un très fort pourcentage (plus de 85%). En fait, les deux groupes sont d'accord à l'effet que les écoles devraient offrir un programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.

Par ailleurs, la deuxième catégorie d'âge est plus performante de par les attitudes des intervenants en ce qui concerne le dépistage. C'est ce qui résulte des questions de l'enquête traitant des caractéristiques entourant les enfants abusés sexuellement. Ils réussissent avec de meilleurs résultats à identifier que les enfants abusés sexuellement sont présents dans toutes les catégories de famille, qu'ils sont rarement abusés par quelqu'un qui n'est pas dans l'environnement immédiat de l'enfant, qu'il existe un phénomène inter-générationnel à l'abus sexuel et que dans ces même milieu on y

retrouve souvent une confusion au niveau des rôles à l'intérieur de la famille.

#### **4.2.3 Implication personnelle**

La troisième variable de la recherche traite de l'implication des différents intervenants scolaires à propos du phénomène de l'abus sexuel. Afin de pouvoir distinguer différents sous-groupes, et en fonction de critères précis tels que démontrés dans la recension des écrits, seront considérés outre les implications des intervenants scolaires en général, les résultats comparatifs entre les enseignants et les non enseignants, de même que ceux différenciant les 20 à 40 ans et les 41 ans et plus.

Tableau 11

**Résumé des réponses en nombre et en pourcentage des intervenants scolaires en ce qui concerne leur implication auprès des enfants abusés sexuellement**

QUESTIONS	OUI		NON		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
24) Je connais personnellement un enfant qui a été victime d'abus sexuel	26	49,1	27	50,9	53	100,00
25) J'ai déjà signalé un cas d'enfant abusé sexuellement	13	24,5	40	75,5	53	100,00
26) J'ai déjà suivi un séminaire ou un atelier sur la prévention ou le dépistage d'abus sexuel chez les enfants.	30	56,6	23	43,4	53	100,00
27) J'ai déjà suivi une formation pour donner un programme de prévention des abus sexuels.*	3	5,7	50	94,3	53	100,00
34) Je me sens à l'aise avec le phénomène de l'abus sexuel chez les enfants.	17	34,7	32	65,3	49	92,45
35) Je me sens à l'aise d'offrir des cours pour le programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.	8	16,7	40	83,3	48	90,45
36) J'aimerais recevoir une formation pour employer le programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.	27	55,1	22	44,9	49	92,45
37) J'aimerais parler avec quelqu'un de mes sentiments face au phénomène de l'abus sexuel chez les enfants.	18	37,5	30	62,5	48	90,56

## LÉGENDE:

N: nombre de répondant-e-s

%: pourcentage des répondant-e-s

\*Étant donné que les trois intervenants scolaires ayant répondu oui à cette question avaient inscrit avoir suivi la formation avec le programme ESPACE, nous ne pouvons retenir les questions 28 à 33 inclusivement. En effet, le Programme ESPACE n'offre pas encore de formation à ce niveau.

Le tableau 11 présente les résultats quant à l'implication personnelle des répondants concernant le phénomène de l'abus sexuel chez les enfants. Il s'agit d'un tableau de fréquences, présenté sous forme de nombres et de pourcentages. Selon les paramètres du questionnaire, les réponses doivent être OUI ou NON. La dernière colonne du tableau dresse le total des réponses données.

En général, on constate que les professionnels consultés ne sont pas personnellement impliqués au sujet des abus sexuels. En effet, seulement deux des huit questions obtiennent des résultats supérieurs à 50%. Il s'agit des questions 26 (56,6%) et 36 (55,1%). La question 26 interrogeait les répondants sur leur formation en dépistage et prévention d'abus sexuel. La question 36 indique que plus de la moitié des répondants (55,1%) aimeraient suivre une formation pour employer le programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.

Près de la moitié (49,1%) disent connaître personnellement un enfant qui a été victime d'abus sexuel, tandis que près du quart (24,5%) disent avoir déjà fait un signalement.

Au niveau de la formation, un peu plus de la moitié (55,1%) mentionnent qu'ils aimeraient recevoir une formation pour employer le programme de prévention des abus sexuels chez les enfants. Pour ce qui est d'offrir le programme de prévention des abus sexuels, un minime pourcentage (16,7%) ont répondu qu'ils se sentiraient à l'aise. Par contre, cinq répondants n'ont pas répondu à cette question.

Afin de connaître un peu plus le niveau de confort face au phénomène de l'abus sexuel chez les enfants, on constate qu'un peu plus du tiers (34,7%) se sentent à l'aise avec la problématique. 37,5% ont répondu affirmativement qu'ils

aimeraient parler avec quelqu'un de leurs sentiments face au phénomène de l'abus sexuel chez les enfants. Il est à noter, qu'environ quatre à cinq personnes n'ont pas répondu aux questions 34 à 37 inclusivement, questions qui tentaient d'évaluer le niveau de confort des intervenants scolaires.

Les résultats les plus différents se retrouvent dans les réponses négatives. Par exemple à la question 27 "J'ai déjà suivi une formation pour donner un programme de prévention des abus sexuels", 94,3% ont répondu non. D'ailleurs, comme la formation inscrite n'est pas reconnue comme une formation en la matière mais plutôt une séance d'information, les trois personnes ayant répondu oui ne peuvent être retenues, on peut donc considérer que personne ne possède une formation à propos de la prévention des abus sexuels chez les enfants.

Tableau 12

**Résumé des réponses en nombre et en pourcentage du personnel enseignant et du personnel non enseignant en ce qui concerne leur implication auprès des enfants abusés sexuellement**

QUESTIONS	PERSONNEL OUI		ENSEIGNANT NON		PERSONNEL OUI		NON ENSEIGNANT NON	
	N	%	N	%	N	%	N	%
24	15	40,5	22	59,3	11	68,8	5	31,3
25	5	13,5	32	86,5	8	50,0	8	50,0
26	20	54,1	17	45,9	10	62,5	6	37,5
27	3	8,1	34	91,9	0	0,0	16	100,0
34	11	32,3	23	67,6	6	40,0	9	60,0
35	4	11,8	30	88,2	4	28,6	10	71,4
36	20	58,8	14	41,2	7	46,7	8	53,3
37	11	32,4	23	67,6	7	50,0	7	50,0

## LÉGENDE:

N: nombre de répondant-e-s

%: pourcentage de répondant-e-s

Le tableau 12 permet de comparer les réponses portant sur l'implication personnelle des intervenants entre le personnel enseignant et le personnel non enseignant. Les deux catégories de personnel ont pu être différenciées grâce à l'information récoltée à la première question de la partie 1 concernant les statuts professionnels. Il s'agit d'un tableau de fréquences.

Les enseignants n'ont pas eu souvent l'occasion de signaler un cas d'enfant abusé sexuellement, comme le démontre la

question 25, où 59,3% des enseignants ont répondu non. La très grande majorité d'entre eux ne se sentent pas à l'aise d'offrir des cours pour le programme de prévention des abus sexuels chez les enfants, 88,2% (à la question 35). Cela est peut-être dû au fait que seulement 45,9% d'entre eux ont déjà suivi un atelier ou un séminaire sur le sujet. Cependant, plus de la moitié d'entre eux (58,8%) aimerait recevoir une formation pour employer le programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.

La majorité (68,8%) des non enseignants connaît personnellement un enfant qui a été victime d'abus sexuel, il s'agit de la question 24. Les réponses sont partagées moitié-moitié quant à la question demandant si l'intervenant a déjà eu à signaler un cas d'enfant victime d'abus sexuel. Il est à se demander si les non enseignants sont plus aptes à percevoir de tels délits car les enseignants ont répondu oui à la même question à 13,5%. Les non enseignants ont suivi un séminaire sur la prévention et le dépistage d'abus sexuel à 62,5%. Aucun d'entre eux n'a suivi de formation pour donner un programme de prévention des abus sexuels.

En résumé, la formation au sujet du programme de prévention des abus sexuels semble constituer une certaine lacune chez les répondants. Ils n'ont pas eu souvent à signaler des cas d'abus sexuel. Est-ce à cause du manque de formation à cet égard?

Peu d'entre eux semblent prêts à offrir une telle formation et peu semblent avoir l'intention d'en suivre une. Le problème des abus sexuels est tout de même présent à une grande échelle et les intervenants ont certainement un rôle capital à jouer dans la prévention, le dépistage et le signalement de ces délits criminels.

Tableau 13

**Résumé des réponses en nombre et en pourcentage des groupes 20 à 40 ans et 41 ans et plus à propos de leur implication auprès des enfants abusés sexuellement**

QUESTIONS	LES INTERVENANTS DE 20 À 40 ANS				LES INTERVENANTS DE 41 ANS ET PLUS			
	OUI		NON		OUI		NON	
	N	%	N	%	N	%	N	%
24	10	43,5	13	56,5	16	53,3	14	46,7
25	7	30,4	16	69,6	6	20,0	24	80,0
26	13	56,5	10	43,5	17	56,7	13	43,3
27	1	4,3	22	95,7	2	6,7	28	93,3
34	6	26,1	16	73,0	11	41,0	16	59,0
35	4	18,0	18	82,0	4	15,0	22	85,0
36	13	59,0	9	41,0	14	52,0	13	48,0
37	10	45,0	12	55,0	8	31,0	18	69,0

## LÉGENDE:

N: nombre de répondant-e-s

%: pourcentage de répondant-e-s

Le tableau 13 permet de comparer les réponses concernant l'implication personnelle des intervenants auprès des enfants abusés sexuellement, entre le groupe des 20 à 40 ans et celui des 41 ans et plus. Les deux groupes ont pu être différenciés grâce à l'information récoltée à la quatrième question de la partie 1 concernant l'expérience de travail des répondants.

Dans la majorité des cas, 69,6% chez les 20 à 40 ans et 80% chez les 41 ans et plus, les intervenants n'ont jamais signalé de cas d'abus sexuels chez les enfants. Tandis que, dans les deux

groupes, un peu plus de la moitié disent connaître un enfant ayant déjà été abusé sexuellement.

Dans les deux groupes, le pourcentage est presque le même concernant le fait qu'ils aient déjà participé à un séminaire ou un atelier sur le sujet. Chez le groupe des 20 à 40 ans, il n'y a que le quart (26,1%) des intervenants qui se sentent à l'aise avec le phénomène de l'abus sexuel tandis que chez le groupe des 41 ans et plus, 41% se sentent à l'aise avec la problématique.

Un peu plus de la moitié des intervenants dans les deux cas (59% pour le groupe des 20 à 40 ans et 52% pour ce lui des 41 ans et plus) aimeraient recevoir une formation pour employer le programme de prévention des abus sexuels chez les enfants. Bien que chez les deux groupes, le niveau de confort soit relativement bas, le groupe des 20 à 40 ans désire plus (45%) parler de leurs sentiments face à cette problématique que le groupe des 41 ans et plus (31%). En général, il n'y a pas de grandes différences d'implication entre les deux groupes d'âge.

En résumé, le portrait-type du répondant démontre que la majorité des intervenants se composent d'enseignants dont la plus grande partie est de sexe féminin. La plupart des intervenants ont entre 31 et 50 ans et tout près de la moitié de ceux-ci ont cumulé 21 ans et plus d'ancienneté.

Les résultats quant aux connaissances générales des intervenants démontrent qu'ils possèdent des connaissances minimales en regard de la problématique de l'abus sexuel chez les enfants. Entre autres, tous savent l'obligation qu'ils ont de signaler en tant que professionnel. Il n'y a pas de différences significatives chez les enseignants et les non enseignants, et chez les 20 à 40 ans et les 41 ans et plus.

En ce qui concerne les résultats quant aux attitudes des intervenants scolaires à propos du phénomène de l'abus sexuel chez les enfants, il est démontré que les professionnels de l'éducation sont sensibilisés à cette réalité et qu'ils sont conscients de leur rôle en rapport à ces délits.

Par contre, les enseignants démontrent une certaine réticence à offrir eux-mêmes le programme de prévention des abus sexuels. En effet, ceux-ci croient qu'uniquement le personnel non enseignant devrait offrir le programme. En ce qui concerne l'implication de l'école, bien que le personnel non enseignant croit que les familles où il y a de l'inceste nécessitent une aide de la part de l'école, les enseignants quant à eux ne partagent pas le même avis.

En ce qui concerne les résultats qui ont trait à l'implication personnelle des intervenants scolaires, il est démontré qu'en général les professionnels de l'éducation ne sont pas impliqués personnellement au sujet des abus sexuels chez les enfants. Bien que la moitié des intervenants disent connaître un enfant ayant été victime d'abus sexuel, près du quart affirment avoir déjà fait un signalement en ce sens.

Les intervenants scolaires n'ont pas eu de formation concernant la problématique des abus sexuels chez les enfants, par contre plusieurs ont eu l'occasion de suivre un atelier ou un séminaire. Les résultats ont démontré que malgré le fait qu'ils aient déjà suivi un atelier ou un séminaire sur le sujet, leur performance quant aux connaissances générales ou aux attitudes n'était pas meilleure.

## CHAPITRE V

### Interprétation des résultats

## CHAPITRE V

### Interprétation des résultats

#### 5.0 Interprétation des résultats

Dans le chapitre précédent, ont été présentés et analysés les résultats de notre enquête. Dans le présent chapitre, sont interprétés les résultats à la lumière de la recension des écrits et en fonction des objectifs et des questions de recherche. Chaque variable de la recherche est présentée afin de faciliter non seulement la lecture mais les liens ou les différences avec les recherches précédentes.

#### 5.1 Connaissances générales

En général, les intervenants scolaires de la Commission scolaire de Chavigny possèdent un minimum de connaissances en ce qui concerne le phénomène de l'abus sexuel chez les enfants. À première vue, les résultats peuvent paraître insatisfaisants. D'ailleurs, contrairement à d'autres recherches du genre telles que celles de Davis et Gaudreau (1985) et Labrie (1990), il n'était pas rare d'y retrouver des résultats plus élevés, bien qu'il semble difficile de comparer des taux de réussite de tests de connaissances différents. En se référant à Davis (1985), les résultats sont comparables dans l'ensemble. Dans les deux recherches, les résultats au test de connaissance semblent se situer autour du 50% de réussite. Par contre, Hibbard et Zollinger (1990) ont évalué à l'aide d'un test de connaissances le personnel non enseignant et ont pu constater une moyenne de 84,5 % de réussite, tandis que dans la présente recherche le résultat moyen est de 49,31 de réussite.

Fait intéressant, l'obligation de signaler est connue de tous (96,2%). Ainsi tous les intervenants connaissent leurs responsabilités à ce sujet. Davis (1985) constate un résultat similaire: 97,2%. Au Nouveau

Brunswick, en 1989, Bourque, lors d'une recherche, souligne que la plupart des enseignants (90%) sont informés du mandat que leur prescrit la loi, à savoir l'obligation de signaler. Pourtant, McIntyre (1987) et Duhon (1985) sont moins certains de ce fait. Selon eux, la majorité des enseignants ne sont pas informés de leur obligation de signaler selon la loi.

De plus, la situation des femmes, mais surtout la problématique de violence faite aux femmes semble être connue de tous. Les questions s'intéressant à ce sujet sont éloquentes sur ce point.

En général, le groupe des 20 à 40 ans ont un taux de réussite plus élevé. D'ailleurs, ils ont une meilleure connaissance des statistiques sur la problématique des abus sexuels chez les enfants. Il est possible de présumer que leur formation initiale doit tenir compte de la Loi de la protection de la jeunesse. Selon Gaudreau et Labrie (1990), les intervenants scolaires plus âgés ont dû confronter ce genre de situation avant l'arrivée d'une loi en matière de protection de la jeunesse. C'est ce qui pourrait expliquer le fait que la référence soit moins facile à accomplir pour eux.

La réalité du phénomène de l'abus sexuel chez les enfants semble moins connue. Pourtant les intervenants scolaires côtoient tous les jours des enfants qui vivent des situations inappropriées. Un enfant sur six dans les écoles primaires est victime d'abus sexuel, ce qui représente dans une classe de trente élèves, cinq enfants pouvant être abusés sexuellement.

En résumé, peu importe le statut professionnel, les résultats aux tests de connaissances demeurent les mêmes. Les intervenants connaissent l'obligation qu'ils ont de signaler aux autorités les cas d'abus sexuels chez les enfants. En général, ils ont peu de connaissances relatives à la problématique, et il semblerait d'ailleurs que les

séminaires ou les ateliers n'auraient pas avantagé les intervenants plus informés.

## 5.2 Attitudes

Contrairement à Davis (1985), la majeure partie des intervenants de notre étude n'ont pas de préjugés ou de tabous envers la problématique de l'abus sexuel chez les enfants. Les intervenants reconnaissent que la problématique peut être présente dans toutes les catégories de famille et que l'abuseur est très souvent connu de l'enfant.

En général, tous les intervenants scolaires sont d'accord avec le fait que tous devraient s'impliquer dans les programmes de formation et que ceux-ci ne relèveraient pas que du domaine des non enseignants. D'ailleurs, tous occupent une position privilégiée pour intervenir comme le mentionne Bourque (1989). En effet, le personnel en milieu scolaire occupe une position privilégiée pour venir en aide aux enfants d'âge scolaire qui sont victimes de mauvais traitements.

Tout comme le disent Gaudreau et Labrie (1990), les enseignants de notre étude sont des adultes qui passent le plus de temps avec l'enfant, qui lui portent plus d'attention en moyenne que n'en reçoivent plusieurs enfants à la maison. Il importe alors, comme le démontrent les résultats de notre étude, qu'il n'y ait pas de rôles distinctifs entre les enseignants et les non enseignants en ce qui concerne la problématique des enfants abusés sexuellement. D'ailleurs, selon la Loi sur l'instruction publique: "nous pouvons constater que les obligations de l'enseignant ne se limitent pas à l'enseignement proprement dit. Il est également du devoir de l'enseignant de veiller au développement intégral de la personnalité de l'enfant et de lui aider à développer le respect des droits de la personne".

En fait, même si les enseignants de notre étude n'ont pas que des responsabilités légales et professionnelles face à l'intervention en ce qui concerne l'abus sexuel chez les enfants, ils ont, tout comme le mentionnent Tharinger et Vivier (1987), aussi un statut privilégié surtout si on le compare à celui des intervenants sociaux. En effet, ces enseignants possèdent généralement un mode de communication privilégié avec les enfants qui facilite l'échange. Les enseignants de la Commission Scolaire sont donc dans une position-clé pour intervenir auprès d'un enfant abusé.

Le fait que l'école doit s'impliquer auprès des familles où se vit de l'inceste est plus présent chez les intervenants les plus jeunes (20 à 40 ans). En effet, les enseignants ayant 41 ans et plus sont en général plus prudents sur ce point et préféreraient que ce soit uniquement les non enseignants qui soient les responsables du programme de prévention. En général, on constate des attitudes plus favorables à intervenir auprès des enfants abusés sexuellement, chez les enseignants ayant entre 20 et 40 ans.

Bien que plusieurs auteurs tels que Gaudreau et Labrie (1990), Duhon (1985), Ullman et al. (1991) et Hibbard et Zollinger (1990) insistent sur la nécessité de former ou d'informer les intervenants scolaires à propos de la problématique de l'abus sexuel chez les enfants, ce besoin ne peut être confirmé dans la présente recherche en ce qui concerne les attitudes. En effet, que les répondants aient été sensibilisés (formation, atelier, séminaire) ou non, les résultats sont sensiblement les mêmes, bien que généralement bas. Ceci pourrait signifier que tous les intervenants scolaires auraient besoin d'une formation plus adéquate.

### **5.3 Implication personnelle**

En général, pour les sujets de notre étude, l'implication est plutôt faible de la part des intervenants scolaires en ce qui concerne les interventions possibles en matière d'abus sexuel chez les enfants

puisque dans la présente recherche il n'y a que la moitié (49,1%) des intervenants scolaires qui disent connaître un enfant abusé sexuellement et seulement le quart (24,5%) disent avoir déjà fait un signalement. D'ailleurs, Bouchard (1991) ajoute qu'il n'est pas surprenant que les enseignants soient démoralisés car, face à tous les problèmes actuels qui menacent les jeunes, il en résulte un climat de fatalisme ou d'impuissance notamment à l'égard des jeunes plus à risque. Bien que non mesuré, il se peut que ce climat existe aussi.

Gaudreau et Labrie (1990) ont constaté, lors de leur enquête, que 78% des enseignants avaient connu ou aidé un jeune agressé sexuellement mais qu'ils auraient été plus attentifs à ce jeune s'ils l'avaient su par un autre intervenant préalablement. D'ailleurs, selon ces mêmes auteurs, ce sont les infirmières et les enseignantes les plus susceptibles d'aider les jeunes agressés sexuellement, ces personnes vivent dans l'univers familial de l'élève et les possibilités qu'elles ont de l'observer ou de l'écouter facilitent le dépistage, l'intervention et, évidemment, la prévention face aux agressions sexuelles.

Ce peu d'implication de nos sujets s'explique, tout comme le mentionne un sondage de la CEQ (1991) par le personnel scolaire qui ne serait pas outillé adéquatement pour faire face, non seulement aux problèmes résultant des changements familiaux, mais à la multitude des problèmes sociaux qui se répercutent au sein de l'institution. Batchelor et al. (1990) renchérissent en ajoutant que l'effort que demande l'intervention au niveau des enfants abusés sexuellement prend beaucoup d'énergie en ce qui concerne la santé mentale des intervenants scolaires.

La majorité des intervenants (62,3%) ont déjà suivi un atelier ou un séminaire sur le sujet, dans la présente recherche, tandis qu'en 1990, Hibbard et Zollinger ont constaté lors d'une étude sur un même sujet que 37% des enseignants avaient reçu une formation en abus sexuel. Les résultats de notre étude sont supérieurs à ceux de Duhon (1985)

qui sont que 40% des enseignants n'ont jamais eu la possibilité d'avoir ou de suivre des séminaires ou des cours sur la problématique des abus sexuels. Pourtant, lorsqu'en entrevue, il leur est demandé s'ils sont prêts à s'impliquer, 91,2% répondent oui. D'ailleurs, Ullman et al. (1991) soulignent que 80% des enseignants n'ont jamais reçu d'information sur la problématique pendant leur formation.

McIntyre (1987) conclut, entre autres, que le manque de formation au sujet de l'enfance abusée sexuellement chez les enseignants pourrait être un des motifs à la non implication des enseignants dans ce domaine. C'est ainsi qu'il a pu découvrir, entre autres, que dans la plupart des cas (98%), les enseignants considéraient que l'enfance abusée était un problème majeur.

Le désir de s'impliquer est présent chez les enseignants de la présente étude car plus de la moitié (55,1%) des intervenants affirment qu'ils aimeraient recevoir une formation pour employer un programme de prévention des abus sexuels chez les enfants. D'ailleurs, Ullman (1991) a constaté que les écoles où il y avait un programme de prévention intégré, le nombre de signalements était plus élevé, le personnel s'en était d'abord préoccupé. En plus, selon Broadhurst (1986), les écoles pourraient éviter qu'un abus sexuel ait lieu si des programmes de prévention adaptés étaient intégrés dans le programme scolaire. D'ailleurs, à l'intérieur du même programme scolaire, Batchelor (1990) suggérait aux administrateurs d'y intégrer la prévention et le dépistage des abus sexuels, sans compter la nécessité d'intégrer également les parents et la communauté.

Ce qui semble influencer la volonté de s'impliquer est le niveau de confort avec le sujet à la Commission Scolaire Chavigny, quelques personnes (7,55%) n'ont pas voulu répondre à certaines questions concernant leur désir de s'impliquer personnellement ou professionnellement. Pourtant, lors de son enquête, Duhon (1985) a rapporté qu'un fort pourcentage des enseignants avaient eu, dans leur

classe des enfants abusés sexuellement. Labrie (1988) rapporte que l'intérêt des enseignants en matière d'abus sexuel est souvent dépendant du fait qu'il ait été en contact avec un enfant abusé ou non. En effet, l'enseignant ayant vécu une expérience d'intervention avec un enfant abusé sexuellement démontrera beaucoup plus d'intérêt à intervenir dans un contexte similaire. Il sera par le fait même plus sensibilisé et informé.

Pourtant, presque la moitié des intervenants (49,1%) scolaires connaissent un enfant qui a déjà été abusé sexuellement, d'ailleurs plus du tiers aimeraient parler de leurs émotions et de leurs sentiments face au phénomène de l'abus sexuel. Duhon (1985) ajoute qu'une des difficultés des enseignants est de gérer leurs émotions lorsqu'ils doivent intervenir dans la problématique de l'abus sexuel d'autant plus que la majorité des enseignants n'ont pas les ressources nécessaires pour aider les enfants abusés sexuellement.

En résumé, les résultats de cette étude démontrent que les intervenants scolaires ne connaissent pas la problématique des abus sexuels chez les enfants. La majorité (96,2%) des intervenants croient que les familles où l'on retrouve des situations incestueuses nécessitent de l'aide et du support des services sociaux. Par contre, peu d'entre eux (43,4%) croient que l'école doit s'impliquer dans tous les cas d'abus sexuel chez les enfants. En effet, les intervenants considèrent que leur rôle devrait s'en tenir au dépistage et au signalement s'ils acceptent de s'impliquer dans des programmes de prévention. Peu d'intervenants (24,5%) ont eu à intervenir auprès d'enfants ayant été abusés, bien que la plupart d'entre eux (49,1%) connaissent un enfant ayant été abusé sexuellement. Ces résultats indiquent que les enseignants ont le désir de s'impliquer, à tout le moins, une formation serait grandement appréciée par eux puisque 55,1% ont manifesté l'intérêt de recevoir une formation.

#### **5.4 La perception des intervenants scolaires sur le rôle de l'école face à un enfant abusé sexuellement**

Bien que peu d'intervenants scolaires (43,4%) croient que l'école doive s'impliquer dans les familles où il y a de l'abus sexuel, plusieurs sont d'accord pour que l'école ait un rôle à jouer dans certains types d'intervention, tels que le dépistage et le signalement. Ainsi, selon Davis (1985) les écoles doivent être préparées en apprenant au personnel à reconnaître, signaler et supporter les victimes d'abus sexuel. Encore faut-il connaître ce que les intervenants savent déjà à propos de la problématique. Selon Labrie (1988), les enseignants semblent en savoir beaucoup plus qu'ils ne le laissent croire.

Pour la majorité des répondants (91%), lors d'une enquête de Labrie (1988), il importe de sensibiliser l'ensemble des enseignants à la problématique de l'abus sexuel et près de 80% ont souhaité que des sessions de formation soient offertes à tous les enseignants, ils y voient un moyen de prévention (88%) et de dépistage(81%). Lors des sessions de formations, les répondants voudraient, non seulement aborder le problème de l'abus sexuel, mais aussi apprendre à aider les victimes d'abus. D'ailleurs, lors de cette préparation, selon Broadhurst (1986), on devrait accorder du temps à l'élaboration de politiques ou règles à suivre lors d'intervention auprès d'un enfant abusé sexuellement.

Selon Ashton et Webb (1986), la culture organisationnelle et la structure de l'école peuvent avoir une très grande influence sur la perception qu'auront les enseignants quant à leur rôle. La perception du rôle de l'enseignant face à l'enfance abusée sexuellement a été attribuée à plusieurs facteurs, dont entre autres la personnalité de l'enseignant, l'absence d'une culture de l'enseignement, et les élèves qui deviennent de plus en plus difficiles.

Par contre, pour ce qui est des programmes de prévention, les intervenants voient leur nécessité bien qu'ils veulent avoir la possibilité d'accepter ou non. C'est que les intervenants ne sont pas préparés à faire face aux nombreuses éventualités concernant l'abus sexuel chez les enfants. Les intervenants scolaires ont besoin d'être rassurés avant tout, car ils occupent une fonction idéale pour établir une relation de confiance avec les enfants.

Il est vrai que, depuis que les écoles sont sensibles à la problématique de l'abus sexuel chez les enfants, plusieurs ont fait appel à des programmes de prévention offerts par des organisations externes, telles que le Programme ESPACE. En fait, selon Gaudreau et Labrie (1990), lorsque les écoles s'impliquent au Québec, il semblerait que leur rôle se résume principalement à la mise sur pied de brèves interventions ponctuelles préventives. Ce sont souvent les professionnels de la santé et de l'intervention sociale qui les assument.

Or, l'idéal, selon Duhon (1985), serait que les enseignants intègrent la matière concernant la problématique de l'abus sexuel dans les différents programmes du ministère.

## CHAPITRE VI

### Conclusion

## CHAPITRE VI

### Conclusion

#### **6.0 Conclusion**

Cette recherche poursuivait trois objectifs principaux. Le premier objectif étant de déterminer les connaissances générales que les intervenants scolaires avaient concernant la problématique des abus sexuels chez les enfants. Le deuxième objectif étant d'identifier les principales attitudes des intervenants scolaires en regard de la même problématique, en prenant soin de faire ressortir les tabous ou préjugés persistant, les différentes réactions ou impressions que les intervenants ont du rôle de l'école face au phénomène de l'abus sexuel chez les enfants. Finalement, le troisième objectif consistait à connaître l'implication des intervenants scolaires ou la volonté de s'impliquer face à un enfant abusé sexuellement, en dégagant certaines difficultés qui pourraient empêcher un intervenant d'agir ou en apportant des recommandations au niveau de la formation ou de l'information à donner aux divers intervenants face à la problématique.

Les données recueillies ont donc permis de mieux comprendre la perception que les intervenants scolaires ont du rôle de l'école face à la problématique des abus sexuels chez les enfants. Ainsi, nous avons répondu à la principale question de la recherche: "Quelle est la perception du rôle de l'école face à un enfant victime d'abus sexuel vu par les intervenants scolaires?"

L'enquête a été réalisée à Trois-Rivières, avec la Commission Scolaire Chavigny. Elle a permis d'analyser 53 questionnaires qui ont été présentés et répondus lors d'une réunion d'équipe-école. Quatre milieux ont été visités. Tous les répondants étaient des directeurs, des enseignants et des professionnels non enseignants et travaillaient au niveau primaire.

Les résultats de cette recherche démontrent que la majorité des intervenants scolaires croient que l'école doit s'impliquer dans la problématique de l'abus sexuel chez les enfants. La majorité des intervenants croient également que tous les cas suspects d'abus sexuels doivent être signalés, d'où la nécessité que les intervenants soient bien informés quant aux procédures en vigueur mais également que la commission scolaire, avec l'aide des services sociaux, établisse un protocole d'entente ou un bon plan de communication afin de satisfaire tous les intervenants dans l'intérêt des victimes.

Les intervenants scolaires précisent qu'ils apprécieraient que soit intégré un programme de prévention des abus sexuels, mais il n'est pas tout aussi évident que les enseignants apprécieraient qu'ils soient obligés de le donner. La plupart des enseignants y voient une implication plus grande sur ce plan de la part du personnel non enseignant, ce qui ne semble pas être entériné par ces derniers.

En ce qui a trait au confort des intervenants scolaires avec la problématique de l'abus sexuel, il semblerait que le fait qu'ils aient suivi un atelier ou un séminaire puisse les aider à être plus à l'aise lorsqu'ils ont à intervenir auprès d'un enfant ayant été abusé sexuellement. Par contre, cette sensibilisation ne les aurait pas aidé à avoir de meilleures connaissances et une meilleure perception de leur rôle.

Il y a lieu de se concerter entre les divers intervenants du milieu de l'éducation et des affaires sociales afin d'obtenir une formation appropriée et adaptée au contexte scolaire, car les séminaires et ateliers suivis jusqu'à ce jour semblent ne satisfaire qu'en partie les exigences reliées aux connaissances, aux attitudes et à l'implication personnelle en matière d'abus sexuel chez les enfants.

### **6.1 Recommandations**

La formation devrait être plus adaptée aux besoins des intervenants scolaires, mais elle devrait aussi être réalisable à l'intérieur d'un programme scolaire pertinent. D'ailleurs, à l'intérieur de cette formation on devrait y retrouver les composantes suivantes:

- une partie qui donne de l'information générale à propos du phénomène de l'abus sexuel chez les enfants,
- une partie qui explique les caractéristiques des victimes, des abuseurs de même que la dynamique familiale dans laquelle se vit de l'inceste,
- une partie qui explique des indicateurs et la procédure de signalement,
- une section qui supporte les intervenants dans leurs attitudes et le niveau de confort avec la problématique.

À l'intérieur des formations, des périodes d'échanges et de questions devraient être prévues . S'ajoute, à la première étape décrite ci-dessus, une deuxième étape exposant le programme de prévention des abus sexuels chez les enfants. Tout au long du processus, un suivi serait souhaitable afin de superviser et de supporter les intervenants scolaires dans leurs interventions.

De plus les intervenants scolaires ont besoin d'être supportés par des agents externes (services de la santé et des services sociaux, services judiciaires etc.), des protocoles d'entente seraient souhaitables afin d'améliorer la communication et diminuer les frustrations entre les différents services. À l'interne (ex: à l'intérieur de l'école, des commissions scolaires et des communautés), des plans de communication faciliteraient la démarche. Ce plan pourrait être développé par une équipe multidisciplinaire à l'intérieur de l'école et une personne peut être désignée pour être le lien de communication entre l'école et les autres services.

## 6.2 Limites

Les données obtenues auprès des répondants de la commission scolaire Chavigny ne nous permettent pas de généraliser nos interprétations et nos conclusions à d'autres intervenants de commissions scolaires qui pourraient présenter des profils différents à propos de leurs connaissances, de leurs attitudes et de leurs interventions.

De plus, étant donné la rareté des recherches dans le domaine, il est difficile, voire hasardeux, de comparer des études entre elles.

## 6.3 Pistes de recherche

Considérant la première application du questionnaire de Davis (1985) dans le contexte québécois, il serait intéressant de vérifier les résultats auprès d'autres commissions scolaires. Ainsi, des études comparatives pourraient permettre de connaître les relations ou corrélations possibles entre des milieux différents.

De plus, certaines études pourraient explorer un peu plus à fond l'information donnée (que ce soit sous forme de formation, d'atelier ou de séminaire) aux intervenants scolaires en ce qui concerne la problématique de l'abus sexuel afin d'en mesurer l'efficacité.

Finalement, la pauvreté et la rareté de la recherche dans le domaine scolaire concernant la problématique des enfants abusés sexuellement mettent en évidence la nécessité de favoriser des projets de recherche questionnant l'efficacité des différents types d'intervention (prévention, dépistage, signalement et traitement) possible dans ce milieu. Le domaine de la prévention est un domaine de recherche à développer de façon plus particulière, que ce soit auprès des jeunes adolescents ou des jeunes enfants. Par exemple, il serait intéressant de connaître

les moyens qu'ils possèdent en ce qui concerne leur autodétermination et les moyens de se défendre face à une agression sexuelle.

## RÉFÉRENCES

Adkins, Elizabeth et al. (1992). "Professional attitudes regarding the sexual abuse of children: comparing police, child welfare and community mental health", dans Child abuse and neglect, vol. 16, pp. 359-368.

Ashton, Patricia; Webb, Robman B. (1986). Making a difference. teachers' sense of efficacy and student achievement. New-York: Longman.

Badgley, Robin F. (1984). Infractions sexuelles à l'égard des enfants: rapport du comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes. Canada, : Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

Baker, Maureen (1988). L'enfance maltraitée. Ottawa: Bibliothèque du Parlement.

Batchelor, E et al. (1990). "Reports of child sexual abuse in the schools" dans Psychology in the school, vol. 27, avril.

Bear, Thelma, Schenk, Sherry, Bucher, Lisa (1992). "Supporting victims of child abuse" dans Educational Leadership, vol. 4, no 4, déc. 92/janv. 93.

Beaudry, Germain, Bourassa, Pierre, Turcotte, Sylvie (1991). Partage des responsabilités dans l'intervention auprès des jeunes en besoin de protection. Document de travail suite à une entente inter-établissement.

Beaudry, Jean, Bouchard, Camil, Chamberland, Claire (1988). Prédire et prévenir les mauvais traitements envers les enfants. Rapport de recherche dans le cadre d'une subvention du Conseil Québécois de la Recherche Sociale, Université du Québec à Montréal.

Bélanger, Pierre, Lessard, Claude, Perron, Madeleine (1991). La profession enseignante au Québec. enjeux et défis des années 1990. Québec: Institut Québécois de recherche sur la culture.

Bouchard, Camil (1991). Un Québec Fou de Ses Enfants. Québec, ministère de la Santé et des Services Sociaux.

Bourque, Annette (1989). Le rôle de l'enseignant face à l'enfance maltraitée, mémoire de maîtrise inédite en service social. Université Laval, Québec.

Bréart, G., Padiou R., Rumeau-Rouquette, C. (1985). Méthodes en épidémiologie, Paris: Flammarion, médecine-sciences.

Broadhurst, Diane D. (1986). Educators, schools and child abuse. États-Unis: National committee for prevention of child abuse.

Castelle, Kay (1990). L'enfant, son intérêt, ses droits. Ottawa: Édition canadienne du texte officiel de la convention.

CEQ (1991). Réussir à l'école, réussir l'école. Québec: CEQ.

Cléroux, R., Jenicek, M. (1985). Épidémiologie clinique. Québec: Edisem.

Davis, Carole E. (1985). Elementary educators' perceptions of the schools' role in child sexual abuse, thèse de doctorat inédite. Seattle: Seattle University.

Desaulniers, Marie-Paule (1990). L'éducation sexuelle, définition. Ottawa: Editions Agence d'Arc Inc.

Desaulniers, Marie-Paule (1990). Pédagogie de l'éducation sexuelle. Ottawa: Éditions Agence d'Arc Inc.

Desrochers, Claire-Andrée (1986). Vous connaissez un jeune en besoin de protection? Ne le laissez pas souffrir en silence. Montréal: CECM.

Dhooper, Surgit S. et al. (1991). "A statewide study of the public attitudes toward child abuse" dans Child abuse and neglect, vol. 15, pp. 37-44.

Dubé, Robert, Hébert, Martine, Heger, Brigitt, Johnson, Ellen (1988). Prévention des abus sexuels à l'égard des enfants. Québec: Hôpital Ste-Justine.

Dubé, Robert, St-Jules, Marjolaine (1987). Protection de l'enfance, réalité de l'intervention. Québec: Gaétan Morin éditeur.

Duhon, Rose M. (1985). "Alleviate sexual abuse of children: teachers can help" dans Geographic Source. Louisiane.

Dupuis, Philippe (1988). L'image de la fonction publique, la perception personnelle des fonctionnaires et leurs attitudes au travail. Conférence lors d'un colloque international de la revue Politiques et Management Public. Québec, 3-4 nov. 1988.

Gabel, Marceline (1992). Les enfants victimes d'abus sexuels. Paris: Presses Universitaires de France.

Garbarino, J. (1979). "The role of the school in the human ecology of child maltreatment", School Review, vol. 87, no.2, pp. 190-213.

Gaudreau, Louise, Labrie, Renée (1990). "Les enseignants et l'aide aux jeunes agressés sexuellement" dans Revue canadienne de l'éducation, vol. 15, no 2.

Gommes-Schwartz, B. (1990). Child sexual abuse, the initial effects. Nembury Park: Sage Nembury Park.

Gouvernement du Québec (1991). Loi sur la protection de la jeunesse, L.R.Q., chapitre P-34.1, Québec: Éditeur officiel du Québec.

Gouvernement du Québec (1992). Loi sur l'instruction publique, L.R.Q. chapitre I-13.3, Québec: Éditeur officiel du Québec.

Groupe de travail fédéral (1989). Renforcement de l'approche communautaire pour les enfants victimes d'abus sexuel Canada: Ministre des Approvisionnements et Services.

Hibbard, Roberta, Zollinger, Terrell (1990). "Patterns of child sexual abuse knowledge among professionals" dans Child abuse and neglect, vol. 14, pp. 347-355.

Hollander, Sheila (1992). "Making young children aware of sexual abuse", dans Elementary school guidance and counseling, avril 1992, vol. 26.

Labrie, Renée (1988). "Connaissances, intérêts, comportements et besoins de formation des enseignants du secondaire dans la prévention et le suivi des abus sexuels à l'adolescence". Rapport d'activité présenté à l'UQAM comme exigence partielle de la maîtrise en sexologie. Montréal: UQAM.

Mac Nair, Rebecca (1992). "Ethical dilemmas of child abuse reporting: implications for mental health counselors" dans: Journal of mental health counseling, vol. 14, no 2, avril 92, pp. 127-136.

McIntyre, Thomas (1987). "Teacher awareness of child abuse and neglect" dans Child abuse and neglect, vol. 14, pp. 133-135.

Myre, Jean-Guy (1986). Les enfants mal aimés. Québec: Comité de la Protection de la Jeunesse.

Ouellette, Raymond (1991). Le vieillissement du personnel enseignant québécois. Québec: ministère de l'Éducation.

Rogers Rix (1990). À la recherche de solutions, le rapport du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en matière d'agressions sexuelles contre les enfants du Canada. Canada: Ministre des Approvisionnements et Services.

Rosenblat, Christine et al. (1992). "Situation des enfants victimes d'abus sexuels" dans Sauvegarde de L'Enfance. No 1, Paris.

Thomas, Joyce (1980). "Yes you can help a sexually abused child", Washington R.N. Washington, pp. 23-29.

Tharinger, Deborah, Vivier, Elles (1987). "Child sexual abuse: a review and intervention framework for the teacher" dans Journal of research and development in education. Vol. 20, no 4, pp. 12-24, sum.

Ullman, Douglas et al. (1991). "Child sexual abuse prevention programs: effects on early identification" dans Conference paper of annual convention of the american psychological. San Francisco: publication du mois d'août.

## APPENDICES

## APPENDICE 1

Présentation du questionnaire de cueillette de données  
tel qu'il a été utilisé dans la recherche

## PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire nécessite une réponse spontanée de votre part car il recueille vos connaissances actuelles sur le sujet.

En tout temps, vos réponses seront traitées CONFIDENTIELLEMENT et à la fin de cette étude, les questionnaires seront détruits.

S.V.P., prenez soin de bien répondre à toutes les questions.

Merci de votre contribution à la recherche!

---

Marie-Claude Drouin  
Etudiante en maîtrise en éducation  
UQTR, 1992

## LEXIQUE DE MOTS UTILISÉS DANS LE QUESTIONNAIRE

- ABUS SEXUEL:** Un geste posé dans le but de stimuler sexuellement ou de rechercher une stimulation sexuelle et pouvant parfois occasionner des blessures ou des traumatismes.
- PREVENTION:** Toute mesure qui vise à empêcher la possibilité d'un abus sexuel.
- DEPISTAGE:** Toute mesure qui vise à détecter les premières manifestations d'un comportement d'enfant abusé sexuellement.
- SIGNALEMENT:** Toute mesure qui vise à faire connaître une présomption d'abus sexuel afin de construire un réseau d'aide.
- PROGRAMME DE PREVENTION:**  
Programme qui vise à empêcher la possibilité d'un abus sexuel; tels que le programme ESPACE, le programme CARE, etc.
- PROGRAMME DE TRAITEMENT:**  
Programme qui vise à réduire les conséquences chez l'enfant abusé sexuellement.

ENQUETE AUPRES D'INTERVENANTS SCOLAIRES

## PARTIE 1: Information sur l'intervenant ou l'intervenante.

S.V.P. Encerclez le chiffre correspondant à votre réponse.

Quelle est votre situation actuelle?

1. Conseiller(ère) pédagogique
2. Directeur(trice)
3. Enseignant(e)
4. Infirmier(ère)
5. Orthopédagogue
6. Psychologue
7. Psycho-éducateur(trice)
8. Technicien(ne) en éducation spécialisée
9. Travailleur(euse) social(e)

Vous êtes:

1. Une femme
2. Un homme

Quel est votre âge actuel?

1. 20-30 ans
2. 31-40
3. 41-50
4. 51-60
5. 61-70

Indiquez le nombre d'années d'expérience de travail que vous avez dans le milieu scolaire:

1. moins de 5 ans
2. de 5 à 10 ans
3. de 11 à 15 ans
4. de 16 à 20 ans
5. de 21 à 25 ans
6. 26 ans et plus

## PARTIE 2: Informations générales.

Encerclez la réponse qui correspond le plus à ce que vous pensez.

Voici la signification des codes: V=vrai, F=faux, J=je ne sais pas.

- V F J 1. Il y a entre 100 000 et 200 000 enfants abusés sexuellement par année au Canada.
- V F J 2. Il y a environ 1000 cas signalés d'enfants abusés sexuellement par année au Québec.
- V F J 3. Environ une femme sur quatre est victime d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans.

- V F J 4. Dans moins de 25% des cas d'enfants abusés sexuellement, l'enfant a été abusé par quelqu'un qu'il connaissait déjà.
- V F J 5. Avant l'âge de 18 ans, environ un homme sur 10 est victime d'abus sexuel.
- V F J 6. La moyenne d'âge chez les enfants victimes d'abus sexuel se situe entre 8 et 11 ans.
- V F J 7. Les intervenants en milieu scolaire au Québec sont des professionnels qui ont l'obligation de signaler des cas d'enfants abusés sexuellement lorsqu'ils ont des motifs raisonnables.
- V F J 8. Il y a 1/3 de la population qui connaît l'existence d'une loi exigeant de signaler les cas d'abus sexuel lorsqu'il y a un doute à ce sujet.
- V F J 9. Dans chaque école primaire, un enfant sur six a vécu une forme d'abus sexuel.

**PARTIE 3 Les attitudes des intervenants et des intervenantes en fonction de leur rôle.**

- V F J 10. Le phénomène de l'enfant victime d'abus sexuel est présent dans toutes les catégories de famille: indépendamment de son niveau économique, de ses membres, de la race, et de l'environnement social de l'enfant.
- V F J 11. Les enfants abusés sexuellement par une personne qui n'est pas dans son environnement immédiat représente un faible pourcentage de tous les enfants abusés sexuellement.
- V F J 12. Les familles dans lesquelles se vit de l'inceste nécessitent une aide de la part du personnel de l'école.
- V F J 13. Les familles dans lesquelles se vit l'inceste nécessitent une aide de la part des services juridiques et/ou sociaux.
- V F J 14. Les familles où l'on retrouve des enfants abusés sexuellement sont souvent des familles ayant des problèmes multiples.
- V F J 15. Les recherches démontrent que les parents d'enfants abusés sexuellement ont eux-mêmes connu l'abus sexuel antérieurement.
- V F J 16. Dans une famille où il existe de l'abus sexuel, on constate souvent des confusions quant aux rôles de chaque membre à l'intérieur de cette même famille.
- V F J 17. Les abuseurs devraient être retirés de la famille dans le cas où l'enfant victime d'abus sexuel le demande.
- V F J 18. Le tribunal devrait ordonner un traitement à l'abuseur.
- V F J 19. L'abus sexuel chez un enfant est l'un des problèmes sociaux que l'école doit signaler.

- V F J 20. Les intervenants en milieu scolaire devraient être dans l'obligation de signaler tous les cas présumés d'abus sexuel.
- V F J 21. Les écoles devraient offrir aux élèves un programme de prévention des abus sexuels.
- V F J 22. Les enseignants devraient avoir le droit de refuser d'offrir eux-mêmes le programme de prévention des abus sexuel.
- V F J 23. Uniquement les conseillers, les psychologues, les infirmiers et les travailleurs sociaux devraient être responsables du programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.

PARTIE 4 L'implication personnelle.

- OUI NON 24. Je connais personnellement un enfant qui a été victime d'abus sexuels.
- OUI NON 25. J'ai déjà signalé un cas d'enfant abusé sexuellement.
- OUI NON 26. J'ai déjà suivi un séminaire ou un atelier sur la prévention et/ou le dépistage d'abus sexuel chez les enfants.
- OUI NON 27. J'ai déjà suivi une formation pour donner un programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.

Si "OUI", lequel: \_\_\_\_\_

( SI "NON", PASSEZ A LA QUESTION 34)

Si vous avez répondu OUI, S.V.P. complétez cette partie:

- OUI NON 28. De manière générale, la formation m'a permis d'être plus à l'aise avec le phénomène des enfants abusés sexuellement
- OUI NON 29. J'ai beaucoup plus confiance en mes habiletés d'offrir des cours sur la prévention des abus sexuels chez les enfants.
- OUI NON 30. J'ai au moins enseigné un cours du programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.
- OUI NON 31. Je me sens à l'aise avec l'utilisation de matériel spécifique au programme (ex.: films, photos, marionnettes etc.).
- OUI NON 32. Ce serait bénéfique pour moi de suivre d'autres formations sur la prévention des abus sexuels.
- OUI NON 33. J'aimerais parler avec quelqu'un de mes sentiments face au phénomène de l'abus sexuel chez les enfants.

Merci.

Si vous avez répondu NON à la question 27, S.V.P. complétez cette partie:

- OUI NON 34. Je me sens à l'aise avec le phénomène de l'abus sexuel chez les enfants.
- OUI NON 35. Je me sens à l'aise d'offrir des cours pour le programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.
- OUI NON 36. J'aimerais recevoir une formation pour employer le programme de prévention des abus sexuels chez les enfants.
- OUI NON 37. J'aimerais parler avec quelqu'un de mes sentiments face au phénomène de l'abus sexuel chez les enfants.

Merci.

---

Commentaires:

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## APPENDICE 2

Tableaux d'échantillonnage de la clientèle et du personnel des  
différentes écoles de la Commission Scolaire de Chavigny

LA COMMISSION SCOLAIRE DE LIAVIGNY  
ORGANISATION SOCIALE / ANNÉE 1991-1992

DATE: 1991 09 30

	SAINTE-CATHERINE			SAINT-DOMINIQUE			NOTRE-DAME-DU-ROSATRE			LES TERRASSES			DU DOIS-JOLI			RICHELIEU			MARGUERITE-BOURGEOIS			NOTRE-DAME			BEAU-SOLEIL			AMI-JOIE ET DES GRÉS			TOTAL			
	D	T	H	D	T	H	D	T	H	D	T	H	D	T	H	D	T	H	D	T	H	D	T	H	D	T	H	D	T	H				
MATERNELLE																																		2
	118									73			38			40									94			62			425			
1 <sup>re</sup>		2			3						1			1						3			3											13
	23			37			25			53			52			46			38			94						66			434			
2 <sup>e</sup>	1	3						1												1		4	5									3		18
	25			41			36			57			57			44			43			86						66			455			
3 <sup>e</sup>	1	1		1	1	1		1									1		1	3			2			1	2		1					17
	25			27			48			53			57			55			48			53			25			76			467			
4 <sup>e</sup>	1	1		3			1				1		2	3		1	1		2	1					13	4		1	2	1				38
	28			26			49			29			76			55			46						102			72			483			
5 <sup>e</sup>	1			1	1		3	1		2	1		1			1	1		1						13		1	2	1					31
	28			28			51			58			85			59			29						95			76			509			
6 <sup>e</sup>	1	1		3	5		2			1			3			1									11	2		7	1					38
	28			43			29			57			77			58			30						88			85			495			
SOUS-TOTAL PRIMAIRE	5	8		8	10	1	6	3		3	3		6	4		3	3		4	8		4	10		38	8	1	10	8	1				155
	157			202			238			307			404			317			234			233			310			441			2 843			
TOTAL	5	8		8	10	1	6	3		3	3		6	4		3	3		4	8		4	10		38	9	2	10	8	1				157
	275			202			238			380			442			357			234			233			404			503			3 268			

LÉGENDE: D: DIFFICULTÉS GRAVES D'APPRENTISSAGE  
T: TROUBLES DE LA CONDUITE ET DU COMPORTEMENT  
H: HANDICAPÉ PHYSIQUE

LE COORDONNATEUR DES SERVICES ÉDUCATIFS:

*Raymond Bilodeau*

/D&B

LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHAVIGNY

SERVICES COMPLÉMENTAIRES / ANNÉE SCOLAIRE 1991-1992

SERVICES OFFERTS EN COLLABORATION AVEC LE C.L.S.C. LES FORGES	SERVICES OFFERTS EN COLLABORATION AVEC VILLE-JOIE ST-DOMINIQUE	SERVICES OFFERTS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHAVIGNY	SERVICES OFFERTS PAR LA COM. SCOL. DE CHAVIGNY
PRIMAIRE	PRIMAIRE	PRIMAIRE	PRIMAIRE
<p>RIIART, MONIQUE INFIRMIÈRE 18,25 HRES/SEM.</p> <p>JOUBERT, SUZANNE INFIRMIÈRE 3 JOURS/SEM.</p> <p>JUTEAU, CÉLINE INFIRMIÈRE 5 JOURS/SEM.</p> <p>LACHARITÉ, MARIE HYGIÉNISTE DENTAIRE 2 JOURS/SEM.</p> <p>CLOUTIER, COLETTE TRAVAILLEUSE SOCIALE 5 JOURS/SEM.</p>	<p>RONDEAU, NICOLE PSYCHOÉDUCATRICE 5 JOURS/SEM.</p>	<p>DESLAURIERS, RENÉE CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE EN ADAPTATION SCOLAIRE PRIMAIRE / SECONDAIRE</p> <p>LEBLANC, SUZIE PSYCHOLOGUE</p> <p>BOISVERT, MARC CONSEILLER D'ORIENTATION</p> <p>DÉSAULNIERS, CLAUDINE ORTHOPHONISTE-AUDIOLOGISTE</p> <p>BEAULIEU, JACINTHE PSYCHOÉDUCATRICE</p> <p>LEFRANÇOIS, LISE CLASSE-RESSOURCE/D.G.A.</p> <p>GARANT, RUTH CLASSE-RESSOURCE/D.G.A.</p> <p>MYRIAM PELLETIER TECHNICIENNE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (20 HEURES/SEM.)</p>	<p>LAJOIE, LYSE ORTHOPÉDAGOGUE</p> <p>LEBEL, GINETTE ORTHOPÉDAGOGUE</p> <p>BÉLIVEAU, SYLVIE ORTHOPÉDAGOGUE</p> <p>DURAND, DANIELLE ORTHOPÉDAGOGUE</p> <p>JACOB, DENISE ORTHOPÉDAGOGUE</p> <p>HARNOIS, LINDA ORTHOPÉDAGOGUE</p> <p>COLLIN, CHANTAL ORTHOPÉDAGOGUE</p> <p>MICHEL, CHRISTIANE ORTHOPÉDAGOGUE</p>
SECONDAIRE	SECONDAIRE	SECONDAIRE	SECONDAIRE
<p>GODIN, SUZANNE INFIRMIÈRE 4 JOURS/SEM.</p> <p>CARLE, JOHANNE TRAVAILLEUSE SOCIALE 4 JOURS/SEM.</p>	<p>BRAZEAU, JACQUES PSYCHOÉDUCATEUR 5 JOURS/SEM.</p>	<p>SAVARD, RAYMOND PSYCHOLOGUE</p> <p>BÉLIVEAU, ANDRÉ PSYCHOÉDUCATEUR</p> <p>HAMEL, CAROLE PSYCHOÉDUCATRICE</p> <p>VARY, SYLVAIN TECHNICIEN EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE</p>	<p>CENTRE-RESSOURCES</p> <p>COUTURIER, CHANTAL</p> <p>GAILLARDEZ, ALAIN</p> <p>BOISVERT, HÉLÈNE</p> <p>DAQÛST, GUYLAINE (½ TEMPS)</p>

LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHAVIGNY  
ORGANISATION SCOLAIRE / ANNÉE 1991-1992 ↓

MISE A JOUR AU  
DATE: 1992 03 31

DOCUMENT OFFICIEL

	SAINTE-CATHERINE	SAINTE-DOMINIQUE	NOTRE-DAME DU ROSAIRE	LES TERRASSES	DU BOIS-JOLI	RICHELIEU	MARGUERITE-BOURGEOIS	NOTRE-DAME	BEAU-SOLEIL	AMI-JOIE DES GRÈS	TOTAL
MATER.	20-20-20 21-21-21 123			18-18 18-19 73	19-20 39	20-20 40			18-18-19 20-20 95	20-21-21 62	432
1re	21 21	20-20 40	25 25	25-26 51	26-27 53	23-24 47	20-21 41	22-23 24-25 94		22-22-23 67	439
2e	24 24	21-21 42	18-18 36	28-29 57	28-29 57	22-23 45	22-22 44	21-21 21-22 85		20-21-22 63	453
3e	25 25	26 26	25-25 50	25-27 52	28-29 57	28-28 56	22-25 47	25-27 52	24 24	26-26-26 78	467
4e	27 27	27 27	24-25 49	27 27	25-26-26 77	28-28 56	23-23 46		25-25-25-26 101	22-23-24 69	479
5e	26 26	29 29	24-25 49	28-29 57	28-29-29 86	29-30 59	28 28		23-24 24-24 95	24-25-25 74	503
6e	28 28	22-22 44	29 29	29-29 58	25-25-27 77	29-29 58	29 29		29-29-30 88	27-28-29 84	495
Sous-total	151	208	238	302	407	321	235	231	308	435	2 836
TOTAL	274	208	238	375	446	361	235	231	403	497	3 268

LE COORDONNATEUR DES SERVICES ÉDUCATIFS:

*Raymond Bilodeau*